MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 103 (2003), p. 73-109

Frédéric Colin

Le parfumeur ([pa ant]).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Le parfumeur (*pꜣ ʿnṯ*)

Frédéric COLIN

LA PETITE enquête qui suit a commencé dans le désert Arabique, sur l'antique route commerciale qui menait les marchandises charriées par la mer Rouge depuis le port de Bérénice jusqu'à Coptos ; j'avais copié une signature démotique à Al-Buwayb, un de ces abris ombragés où quelques voyageurs faisant halte laissèrent dans la pierre le souvenir de leur nom en invoquant parfois les divins hôtes des lieux, Min, Isis ou Horus les coptites [1]. L'auteur du *graffito*, un certain *Pa-ḫꜣ*, fils de *Pꜣ-nb-wr* , portait le titre de *ʿnṯ*, formé sur le nom égyptien de la myrrhe ou, pour le dire plus exactement, de la « catégorie de produits régie par la myrrhe, un ensemble de substances comprenant les myrrhes, c'est-à-dire la myrrhe, le bdellium, l'opopanax, et les exsudats présentant des affinités avec celles-ci [2] ». M'imaginant que je trouverais facilement des parallèles à cette fonction, j'ai interrogé divers lexiques, dont le *Demotisches Glossar*, pour m'apercevoir que ce titre n'avait jamais été reconnu ; restait à parcourir les index des éditions de textes dans l'espoir de combler la lacune. Par cette méthode plusieurs autres occurrences probables sont apparues [3], révélant quelques traits d'un « nouveau » nom de métier. Il devenait nécessaire de revoir l'interprétation de certains passages d'œuvres bien connues et de faire la synthèse des informations offertes par les différents textes [Documents 1-11 [4]].

J'ai discuté de certaines questions en rapport avec cet article avec Hanane Gaber, Françoise Labrique, Isabelle Régen, Claude Traunecker et Sylvie Vanséveren, qu'ils soient cordialement remerciés pour leur attention amicale. Les présentes pages sont une version complétée d'une communication prononcée lors de la Seventh International Conference of Demotic Studies (Copenhague, 23-27 août 1999).

1 On trouvera la publication des inscriptions égyptiennes des *Paneia* d'Al-Buwayb et du Ouadi Minayh dans le *BIFAO* 98, 1998, p. 89-125 ; pour les inscriptions grecques, voir H. CUVIGNY, A. BÜLOW-JACOBSEN, « Le paneion d'Al-Buwayb revisité », *BIFAO* 100, 2000, p. 243-266.

2 N. BAUM, « L'organisation du règne végétal dans l'Égypte ancienne et l'identification des noms de végétaux », dans S.H. Aufrère (éd.), *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne*, *OrMonsp* 10, Montpellier, 1999, p. 431.

3 D'autres occurrences ont en outre été repérées par Philippe Collombert (8) et Didier Devauchelle (5-6) à la suite de ma communication ; je les en remercie chaleureusement. Enfin, des références importantes, dont les documents 10 et 11, m'ont été très aimablement communiquées par Dimitri Meeks, ce dont je lui suis infiniment reconnaissant. Comme ma recherche n'est pas exhaustive, je ne doute pas que d'autres attestations, passées inaperçues auprès des éditeurs, se cachent encore dans la documentation publiée.

4 L'ordre dans lequel sont présentés les différents textes démotiques n'est pas chronologique, mais il suit le cheminement de l'argumentation.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Document 1. La signature d'un voyageur au Paneion d'Al-Buwayb

Pɜ ʿnṯ Pa-ḥɜ sɜ Pɜ-nb-wr , « Le *ʿnṯ* Pakhès, fils de Paneboursy [5] », était probablement de retour vers Coptos, ou au contraire faisait route vers Bérénice, où aboutissaient les chargements de myrrhe et d'encens originaires du Yémen et de Somalie. La situation du *graffito* de Pakhès, sur l'une des pistes de la myrrhe, suggère qu'il entrait dans les attributions de certains *ʿnṯ.w* de participer à l'importation des ἀρώματα – à moins de supposer que sa présence sur cette route caravanière n'était pas liée à sa fonction. Il serait malheureusement difficile d'en préciser l'ancienneté au départ de la paléographie ; quant aux inscriptions grecques d'Al-Buwayb, dont les exemples datés remontent tous aux règnes d'Auguste et de Tibère [6], elles ne sont pas nécessairement contemporaines de la signature démotique.

Document 2. Une sagesse démotique (P. Insinger 30, 4)

La copie du recueil de sagesses que préserve le Papyrus Insinger, considère-t-on généralement, aurait été exécutée vers le Ier siècle de notre ère et l'archétype remonterait à une plus haute époque. La traduction de l'un des aphorismes de cette œuvre posa longtemps un problème aux commentateurs, alors que ceux-ci avaient résolu sans difficulté la lecture proprement dite :

Tɜ wp.t nfr.t n pɜ ʿnṯ, tɜy=f tny.t n.im=s.

Toute la question tourne autour de l'interprétation du terme *ʿnṯ* ; en 1926, connaissant seulement l'acception la plus répandue de ce mot, Fr. Lexa le rendit par « encens », sans proposer de traduction réellement convaincante : « La part de l'encens est [sa] bonne action [7]. » Cherchant vainement à éclairer son interprétation, il la commentait ainsi : « L'encens répand de l'odeur et chasse les démons [8]. » Plus récemment, M. Lichtheim adopta cette traduction en revenant simplement à l'ordre des propositions démotiques : « The good action of incense, its portion is in it [9]. » En italien, M. C. Betrò propose une traduction similaire : « Il beneficio dell'*cnt :* la sua ricompensa è in esso [10]. » Dans ces différentes tentatives, le fait de considérer *ʿnṯ* comme le nom de la matière aromatique invitait les traducteurs à attribuer à *tɜ wp.t* non pas sa valeur concrète de « travail », exprimant soit l'action (*job*), soit le résultat de l'action (*product*), mais une signification dérivée : l'encens embaume l'atmosphère, telle est sa « (bonne) action » (*good action*, *beneficio*). Cependant, dans cette perspective, on a peine à comprendre le sens précis que l'auteur attribuait au terme *tny.t*, « la partie, le morceau », mais aussi

5 On peut aussi traduire « Ce (fameux) *ʿnṯ* Pakhès, fils de Paneboursy », pour rendre la légère emphase induite par la présence de l'article (en démotique, lorsqu'un titre précède le nom propre de son détenteur, l'article n'est normalement pas utilisé).

6 *I. Ko.Ko.* 141 ; 143 ; 144 ; 145, cf. H. Cuvigny, A. Bülow-Jacobsen, *op. cit.*, p. 244.

7 Fr. Lexa, *Papyrus Insinger. Les enseignements moraux d'un scribe égyptien du premier siècle après J.-C.* I, Paris, 1926, p. 95 (30/4).

8 *Ibid.*, II, p. 69, n. 153.

9 M. Lichtheim, *Late Egyptian Wisdom Literature in the International Context. A Study of Demotic Instructions*, *OBO* 52, Fribourg, 1983, p. 228 ; *id.*, *Ancient Egyptian Literature* III, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1980, p. 216, n. 90 (var. « The good work of incense, its portion is in it »).

10 M.C. Betrò, « Il demotico, la lessicografia botanica e gli incensi », dans *Acta Demotica. Acts of the Fifth International Conference for Demotists, Pisa, 4th-8th September 1993*, *EVO* 17, Pisa, 1994, p. 45.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

« la part » *revenant à* quelqu'un (*e.g. Erbteil*) ou *due à* une institution (*e.g. Steuer*) [11] » ; ainsi, le rapport nécessaire reliant la « bonne action » de l'encens et sa « part » échappe – car si la locution française « la part de » peut être synonyme de « le propre de », cette acception n'en est pas pour autant pertinente en égyptien, ce qui exclut de traduire en jouant sur les mots : « Le propre de l'encens est sa bonne action » ou encore, pour reprendre la glose de M. Lichtheim, « The good action of incense comes from its nature [12] ». H. Brunner se heurtait encore dernièrement à la récalcitrante sagesse. En effet, rendant *ʿnṯ* par « encensement », il adoptait à son tour le sens lâche de *tꜣ wp.t nfr.t*, « la bonne action », et « corrigeait » en outre la phrase égyptienne en inversant les référents des pronoms : « Die gute Handlung des Weihräucherns trägt *ihren Lohn* in sich [13]. » Pourtant l'expression égyptienne ne comporte pas l'ambiguïté de nos pronoms « sa » et « its » : le suffixe de *tꜣy=f* (et non *tꜣy=s*) ne saurait renvoyer qu'au masculin *pꜣ ʿnṯ*. Au total, les difficultés éprouvées par ces auteurs pourraient étonner, car le premier traducteur, A. Boeser, avait compris dès l'origine la structure de la phrase et sa signification approximative : « Das gute Werk eines ... sein Anteil (Lohn) liegt in ihm [14]. » Le savant avait pressenti que *ʿnṯ* était un nom de métier, que *tꜣ wp.t* devait par conséquent être pris à son sens propre et concret de « travail » et que, partant, on pouvait rester dans le même champ sémantique en rendant *tny.t* par « salaire » ; néanmoins, ignorant les parallèles du titre, il préférait laisser en suspens la traduction de *ʿnṯ*.

Encore faudrait-il tenter d'éclairer la signification de l'aphorisme traduit par A. Boeser. En considérant la petite phrase dans l'absolu, hors de son contexte, une première interprétation pourrait venir à l'esprit : le travail (*wp.t = job*) agréable (*nfr.t*) du *ʿnṯ*, que les substances divines de son art entourent quotidiennement d'une « odeur de sainteté », constitue déjà en lui-même une véritable rétribution pour l'artisan. Mais cette explication peu convaincante aurait pour seul attrait de teinter peut-être la sentence d'une touche d'ironie (au fond, pourquoi doit-on encore le payer, ce bienheureux ? Son « salaire », sa « part », provient de l'exercice même de son métier !). On aimerait à vrai dire fonder une nouvelle interprétation à la fois sur l'esprit des sagesses et sur les *realia* contemporaines du métier de l'*ʿnṯ*.

À cette fin, quelques observations. Le « vingt-troisième enseignement » de l'œuvre, dont fait partie l'aphorisme qui nous occupe, use plusieurs fois des valeurs métaphoriques de l'action du feu (29, 12 ; 29, 20 ; 29, 21 ; 29, 22 ; 30, 10 ; 30, 14), et les autres sentences de la même section expriment régulièrement l'idée que les résultats obtenus par un individu sont à la mesure de son comportement et de ses qualités intrinsèques ou, pour citer un proverbe bien connu de nos propres « sagesses » populaires, que « l'on récolte ce que l'on a semé » : la première instruction de l'enseignement conseille de « ne pas répandre le feu, de peur que le dieu ne fasse s'enflammer le malheur à ton encontre » (29, 12) ; de même, « l'homme mauvais dont le cœur aime le mal le trouvera » (30, 2) ; « Celui qui pense au bien est celui qui en a la

11 W. Erichsen, *Demotisches Glossar*, Copenhague, 1954, p. 638-639.

12 M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature* III, p. 209.

13 H. Brunner, *Altägyptische Weisheit*, Zürich, Munich, 1988, p. 341.

14 A. Boeser, *Transkription und Übersetzung des Papyrus Insinger*, *OMRO* N.R. 3, Leyde, 1922, p. LXX.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

maîtrise » (30, 3) ; « (...) car (le dieu) reconnaît celui qu'il aime et donne un bien à celui qui lui (en) a donné » (30, 9), etc. (*cf.* aussi 30, 6 ; 30, 7 ; 30, 10). C'est avec ces connotations à l'esprit que l'on traduira littéralement : « Le travail (*wp.t* = *product*) bien accompli (*nfr.t*) du *ʿnḫ*, son salaire en provient », autrement dit « Le travail bien fait du *ʿnḫ* lui assure ses recettes ». L'idée serait simple : l'artisan sérieux, produisant une résine de qualité (au sens où *nfr*, voire *nfr nfr* peut qualifier par exemple un grand vin [15] ou, précisément, de l'*ʿntyw* de première qualité [16]), mérite une rémunération à la mesure de son travail ; cet adage, *fondé sur la réputation exemplaire d'une profession*, aurait une nature analogue, mais positive, à celle de notre dicton « les cordonniers sont les plus mal chaussés ». Reste à comprendre la valeur exemplaire du métier de *ʿnḫ* ; certes, l'arbitraire des expressions peut être invoqué – pourquoi les Français ne disent-ils pas « les couturiers sont les plus mal vêtus ? » et pourquoi, au contraire, les Anglais essayent-ils de leur apprendre leur langue en les faisant répéter que « My taylor is rich » ? –, mais cette parade ne satisfait guère l'esprit. La récurrence des métaphores « ignées », dans le « vingt-troisième enseignement », pourrait avoir évoqué à l'auteur l'art du préparateur de la myrrhe, dont une des finalités était de répandre une divine fragrance par la combustion d'une substance aromatique. Néanmoins cette connotation n'expliquerait pas tout ; en effet, pour justifier la dimension proverbiale de la sentence, il fallait nécessairement, d'une part, que le métier des *ʿnḫ.w* fût délicat et leur conscience professionnelle, inégale (d'où « le travail bien accompli ») et, d'autre part, que leur activité leur rapportât de copieux émoluments... (« son salaire en provient »). C'est ici qu'intervient un passage de Pline l'Ancien, qui énumère, approximativement vers l'époque où fut copié le Papyrus Insinger, les richesses botaniques de l'Arabie ; les modes de production, les variétés et le commerce de l'encens (*tus*) et de la myrrhe (*murra*) sont successivement décrits ; l'exposé du naturaliste romain, focalisé sur la piste terrestre passant par Gaza, aide à mieux comprendre un des aspects de la profession des *ʿnḫ.w*, dont nous supposons grâce au *graffito* d'Al-Buwayb que certains parcouraient eux-mêmes les routes de la myrrhe, du moins jusqu'à Bérénice :

> L'encens récolté est transporté par des chameaux jusqu'à Sabota, où il ne peut entrer que par une seule porte. Les rois ont prohibé comme un crime capital le fait de s'écarter de la route. Là-bas les prêtres prélèvent une dîme pour le dieu qu'ils nomment Sabis, en usant d'une mesure de capacité plutôt que de poids, et il n'est pas permis d'en vendre auparavant. Cela sert à supporter des dépences publiques, car le dieu nourrit généreusement les voyageurs pendant quelques jours. L'encens ne peut être exporté que par le territoire des Gebbanitae, c'est pourquoi on paie aussi une redevance à leur roi. Leur capitale, Thomna, est éloignée de 2.437.500 pas de Gaza, établissement situé en Judée, sur notre littoral, et cette distance est divisée en 65 étapes de chameaux. Un certain nombre de parts sont aussi données aux prêtres et aux scribes des rois ; mais en plus de ceux-là, aussi bien les gardes et les membres de l'escorte, que les portiers et les domestiques participent au pillage. En effet, partout où passe la piste, on débourse, ici pour de l'eau, là pour de la nourriture ou pour les gîtes et pour divers péages, de sorte que les frais

15 Voir par exemple J.D.S. PENDLEBURY, *The City of Akhenaten* III, *EES* 44, Londres, 1951, p. 164.

16 S. SAUNERON, *Rituel de l'embaumement (Pap. Boulaq III, Pap. Louvre 5.158)*, Le Caire, 1952, p. 2, 2 (*'ntyw nfr nfr*).

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pour chaque chameau atteignent 688 deniers jusqu'à notre littoral – et on paie encore aux publicains de notre empire ! C'est pourquoi le prix de la livre du meilleur encens est de 6 deniers, celui de l'encens de deuxième qualité, de 5 deniers, celui de la troisième qualité, de 3 deniers. Chez nous on frelate l'encens au moyen d'une larme de résine claire qui en a toute l'apparence, mais cela se détecte par les méthodes déjà évoquées. On le reconnaît à la transparence, à la grosseur, à la fragilité, au moyen des braises, qui doivent le faire s'enflammer immédiatement ; en outre, au lieu d'épouser la dent, il doit s'effriter en miettes [17].

Vient ensuite la description du commerce de la myrrhe, dont les diverses variétés peuvent également subir un frelatage que l'homme averti est à même de déceler [18] – les spécialistes égyptiens, nécessairement confrontés à ce problème, établirent d'ailleurs leur propre taxonomie des différentes formes d'*ʿntyw*, dont témoignent les textes et l'iconographie des temples ptolémaïques d'Edfou et de Wannina [19]. La plupart des informations de Pline relatives à l'encens et à la myrrhe, remontant à la période hellénistique, devaient être d'actualité à l'époque où furent rédigés les enseignements du Papyrus Insinger ; or nous y retrouvons les conditions sous-tendues par notre sagesse : le coût de revient du commerce de la myrrhe et de l'encens était élevé à cause des frais nécessaires à l'importation [20] ; partant, la préparation des ἀρώματα, dont les variétés offraient des produits de qualité inégale, était parfois frelatée par des parfumeurs peu scrupuleux ; néanmoins les manipulations frauduleuses se détectaient facilement grâce à plusieurs critères. D'où le dicton : lorsqu'un *ʿnḫ* fournit des produits de qualité, ceux-ci en justifient le salaire [21].

Document 3. Les rites funéraires d'Osiris sur le toit de Philae, au IV^e^ siècle de notre ère

En ce temps-là, les riverains du Nil comptaient déjà les années d'après l'ère de Dioclétien, qui est toujours d'usage chez les Coptes. À quelques jours d'écart, vers la fin de l'an 90 (373 de notre ère), trois proscynèmes furent inscrits sur l'une des parois de la terrasse située sur le toit du naos d'Isis à Philae [22]. Aucun des hommes dont l'acte pieux est ainsi minéralisé ne se trouvait là par hasard : tous membres du personnel sacerdotal de Philae, ils participaient à ce moment aux rites de régénérescence célébrés dans les chapelles d'Osiris sises à l'angle

17 PLINE, *Hist. Nat.* XII 63-65.

18 *Ibidem* XII 66-71.

19 N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 426 ; sur le problème posé par les fraudes et la multiplicité des origines botaniques de l'*ʿntyw*, voir la p. 428. On observera que les spécialistes égyptiens, de même que Pline et ses informateurs, retenaient la couleur, la consistance et la forme comme critères essentiels d'identification des variétés d'*ʿntyw* (M. CHERMETTE, J.-Cl. GOYON, « Le catalogue raisonné des producteurs de Styrax et d'oliban d'Edfou et d'Athribis de Haute Égypte », *SAK* 23, 1996, p. 55).

20 Certains auteurs supposent que le prix de vente (à Rome) de la myrrhe et de l'encens signalé par Pline aurait été plus élevé si un « édit du maximum », dont on n'a pas conservé la trace, n'avait été fixé par l'empereur (S.E. SIDEBOTHAM, *Roman Economic Policy in the Erythra Thalassa*, Leyde, 1986, p. 36 ; L.R. LIDONNICI, « Single-Stemmed Wormwood, Pinecones and Myrrh : Expense and Availability of Recipe Ingredients in the Greec Magical Papyri », *Kernos* 14, 2001, p. 71-72).

21 Il serait tentant de rapprocher de ce contexte une formule autobiographique présente, à l'époque hellénistique, sur la stèle funéraire d'un *sq sntr*, actif dans la chaîne de production de l'encens (S. HODJASH, O. BERLEV, *The Egyptian Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum of Fine Arts, Moscow*, Leningrad, 1982, p. 196, nº 133, l. 12) ; en effet, J. Quaegebeur (« Études démotiques et égyptologie : quelques titres et noms de métier », dans *Acta demotica. Acts of Fifth International Conference for Demotists. Pisa, 4th-8th September 1993*, 1994, p. 247), à la suite des éditeurs, traduisait ainsi le passage : « J'ai passé 19 ans en fournissant de l'encens aux marchands-*wty* (ou courtiers) et personne n'a gagné plus que moi ». Néanmoins, l'expression *ir ḥw*, rendue par « gagner plus », pourrait se référer autant, si ce n'est davantage à la longueur de la période d'activité professionnelle du défunt qu'à la rentabilité de son métier par rapport à d'autres.

22 F.Ll. GRIFFITH, *Catalogue of the Demotic Graffiti of the Dodecaschoenus (SAE, Temples immergés)*, Oxford, 1937, nºs 369 ; 370 ; 372 ; voir le plan de la page 101.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

sud-ouest du toit [« Vestibule » (ci-dessous, chapelle I) et « Room of Osiris » (ci-dessous, chapelle II) [23]]. En effet, sur la terrasse, les *graffiti* grecs et démotiques qui comportent une date ont pratiquement toujours été gravés au mois de Khoiak [24], à l'époque où se déroulaient les mystères osiriens, dont les scènes principales sont figurées sur la paroi du fond de la chapelle II (paroi sud). Celle-ci est divisée en trois registres, à leur tour structurés en trois tableaux qui représentent les différentes étapes du rituel de renaissance [25]. On voit par exemple, au tableau central du premier registre [26], une scène commentée en ces termes :  [27], « C'est l'effigie secrète que l'on ne (peut) connaître, née de l'eau de renaissance [28] de la crue » [fig. 1]. Le champ sémantique unissant ces notions s'illustre également dans les chapelles osiriennes de Dendara : l'eau de renaissance (*wḥm-ʿnḫ*), issue de la crue du Nil (*ḥʿpy*) – qui procède d'Osiris lui-même –, a pour fonction de faire germer l'orge semée dans les simulacres osiriens et rajeunir (*srnp*) ainsi la représentation secrète (*s ṯȝ*) du dieu végétant [29]. À Philae, sous la légende de la scène, une image momiforme d'Osiris (l'effigie secrète-*s ṯȝ*) est conventionnellement étendue sur le rebord d'une cuve qui en réalité la contient ; du gisant s'élève, droit vers le ciel, une plantation d'orge [30] qu'un prêtre au crâne rasé asperge d'eau (l'eau de renaissance-*wḥm-ʿnḫ*) au moyen d'une aiguière : c'est le fameux moule du Khenty-Amenty, dans la cuve-jardin, dont les différents modes de confection, selon les lieux de culte, sont décrits à Dendara dans le *Rituel des mystères d'Osiris au mois*

23 PM VI, 248.

24 *Ibid.* nos 365, 6 ; 366, 3 ; 366 A 21 ; 369, 4-5 ; 372, 4 ; 375, 4.

25 Photos. Berlin 1158 = FERE 19.103-Berlin 1166 = FERE 19.111 ; Luc Limme, conservateur de la section égyptologique des musées royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles, m'a donné accès à ces photographies déposées à la FERE, qu'il reçoive ici l'expression de ma reconnaissance. Voir G. Bénédite, *Le temple de Philae*, *MMAF* 13/2, Paris, 1895, pl. XL.

26 Photo. Berlin 1159 = FERE 19.104 ; il m'est agréable de remercier D. Wildung-Schoske, Direktor des Ägyptisches Museums und der Papyrus-Sammlung, qui m'a autorisé à publier cette photographie dont les négatifs sont conservés à Berlin.

27 Je ne vois pas clairement, sur la photographie, la forme du petit signe gravé en bas à gauche de la bouche au crachat D26, ma lecture demande donc une vérification sur le monument original. De même, la transcription du petit personnage assis à la fin de la ligne, après un léger *vacat*, est donnée sous toute réserve. Il paraît tenir un objet allongé à la main et supporter une coiffe assez large ; le contexte et la forme générale de la coiffe peuvent faire songer à un génie nilotique tenant une aiguière et coiffé d'un fourré végétal, qui pourrait se lire comme un signe-mot *ḥʿpy* (cf. S. Cauville, *Dendara. Le fonds hiéroglyphique au temps de Cléopâtre*, Paris, 2001, p. 42, C 92). Cette lecture s'accorderait bien avec le champ sémantique entourant l'*wḥm-ʿnḫ*, dans le contexte des mystères osiriens. Une autre solution consisterait à comprendre ce hiéroglyphe comme un signe-mot isolé (d'où le léger *vacat* qui le précède) identifiant le dieu que le prêtre représenté était censé personnifier [à *Dend.* X 82, 3-5, par exemple, le dieu arrosant l'orge dans la maison de Chentayt est Khnoum (*dì.n=i mw=k ḥr mw=k*)]. G. Bénédite (*Philae*, p. 125, 10) lisait également un personnage *ḥʿpy* assis à la fin de la ligne ; S. Cauville (*BiEtud* 118, p. 271) ne traduit pas ce signe ; sur ce passage et la bibliographie antérieure, voir aussi É. Chassinat, *Le mystère d'Osiris au mois de Khoiak* II, Le Caire, 1968, p. 670, n. 3.

28 Le *Wb* I, 344, 1 enregistre l'expression *wḥm-ʿnḫ* suivie d'un déterminatif aquatique comme une désignation de la crue ; S. Cauville (*BiEtud* 119, p. 131) et Chr. Thiers (*FIFAO* 18, 2, p. 315) traduisent « l'eau du renouveau ». Si cette locution est formée comme un participe substantivé du verbe *wḥm* + infinitif, au sens de « continuer à... », « recommencer à... », etc., on peut supposer qu'appliquée à la crue, elle exprime le retour annuel de l'inondation qui « renaît » de son lit tous les étés (« celle qui revit »). Dans le même temps, la crue permettait précisément de faire renaître les cultures, si bien que l'on peut aussi reconnaître à l'expression une valeur causative (« celle qui fait revivre »). Pour ne pas avoir à trancher entre l'une et l'autre interprétation (qui étaient peut-être simultanément présentes dans l'esprit des hiérogrammates), je traduirai « eau de renaissance », car le complément d'objet, en français, peut avoir aussi bien une valeur objective que subjective (l'eau est soit l'objet, soit le sujet du procès).

29 Dans les chapelles osiriennes I et II de l'est, sont figurées deux formes complémentaires de *ḥʿpy*, celle du nord et celle du sud, représentées chacune dans une théorie dirigée vers Osiris. La crue septentrionale offre à Osiris l'eau *wḥm-ʿnḫ*, issue de son propre corps (d'Osiris) : « Prends pour toi l'eau-du-renouveau (*wḥm-ʿnḫ*) issue de toi, ton corps rajeunit chaque année » (*Dend.* X 61, 10-11, traduction de S. Cauville dans *BiEtud* 117, p. 34). Le texte commentant la venue de son collègue méridional éclaire plus explicitement encore la légende de Philae, car la crue du sud dit à Osiris : « Je [revigore] ton cœur avec ce qui sort de toi, (je) rends jeune ton corps avec ce qui est créé par toi. [Je t'apporte] l'eau-[du-renouveau] (*wḥm-ʿnḫ*) pour rendre jeune (*srnp*) [ta] représentation secrète (*s ṯȝ*)... » (*Dend.* X 72, 9-10, traduction de S. Cauville dans *BiEtud* 117, p. 40). L'eau *wḥm-ʿnḫ* issue de la crue, provenant d'Osiris lui-même, a donc pour fonction de rajeunir – en l'occurrence faire germer – l'image secrète du dieu (cf. aussi *Dend.* X 83, 3 ; 280, 8).

30 Comparer avec la représentation du Khenty-Amenty en train de germer à Dendara (*Dend.* X, pl. 3 ; 25) : les germes sont rendus d'une façon différente, car leurs tiges, nettement plus courtes, sont groupées par trois en sept groupes, et l'orge ne sort pas directement du corps d'Osiris, mais dépasse du sommet de la cuve.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de Khoiak – les céréales en germination mêlées à du sable, régulièrement arrosées par les officiants, y demeuraient du 12 au 21 du mois [31]. Or c'est précisément entre ces deux dates que furent exécutés ceux des proscynèmes évoqués plus haut dont le jour de rédaction est précisé [32] ; le formulaire même de ces textes montre qu'il ne s'agit pas d'une coïncidence : car ils furent gravés « aujourd'hui, le 20 (var. 21) Khoiak, *tandis que j'arrosais* [33] *pour la fête-de-l'embaumement* [34] et que j'accomplissais *le service liturgique pour Osiris*, (éternellement), en l'an 90 de l'ère de Dioclétien » (je souligne) [*pꜣ hw, ibt 4 ꜣḫ.t , sw 20 (var. 21), iw=i tḫb r tꜣ md.t-wʿb.t, iw=i ir ms.w n Wsir (ʿ ḏ.t) n ḥꜣ.t-sp 90 Ṯswgl*] [35]. Dans ce contexte, il est très probable que le rite de « l'arrosage » (*tḫb*) désigne l'action représentée dans le tableau décrit ci-dessus, lorsqu'un prêtre asperge d'eau régénératrice de la crue (*wḥm-ʿnḫ ḥʿpy*) l'orge croissant dans la cuve-jardin [36]. Du reste, l'épithète des divinités

31 É. CHASSINAT, *Le mystère d'Osiris au mois de Khoiak* I, *Dendara*, Le Caire, 1966, p. 53-57 ; 207. À propos de la scène de Philae, ce savant écrivait : « Cette image pourrait tout au plus faire songer au moule du Khenti Amentit figuré conventionnellement après la germination de l'orge ; mais il ne s'agit sûrement pas de lui, car le personnage est coiffé du *némès* et non de la couronne blanche, comme l'était le Khenti Amentit » (*ibid.*, II, p. 670, n. 1). Cependant, il ne faut pas généraliser tous les détails des textes de Dendara à l'ensemble des rituels locaux, car, comme l'a montré M.J. Raven (« Corn-Mummies », *OMRO* 63, 1982, p. 28), d'après les exemples de simulacres découverts en fouille, « Close reading of the Dendera inscription makes clear that there was a marked difference between the literary theory and the ritual praxis as illustrated by the corn-mummies extant ». Quant à la coiffe portée par les simulacres osiriens, elle n'était pas toujours la couronne blanche, puisque des *atef* sont également attestés (*ibid.* ; cf. aussi Fr. LECLÈRE, « Données nouvelles sur les inhumations de figurines osiriennes : le tombeau d'Osiris à Karnak », dans Z. Hawass [éd.], *Egyptology at the Dawn of the Twenty-First Century. Proceedings of the Eighth International Congress of Egyptologists Cairo, 2000* I, Le Caire, 2003, p. 301). On notera au passage que la décoration de la cuve elle-même, à Philae, n'est pas non plus conforme aux prescriptions de Dendara (É. CHASSINAT, *op. cit.*, II, p. 705-706) ; l'iconographie de Philae et les textes de Dendara représentent simplement des traditions différentes.

32 F.Ll. GRIFFITH, *Catalogue*, nos 369 ; 370 ; le jour où fut gravé le nº 372 n'est pas indiqué, mais bien le mois, Khoiak encore une fois.

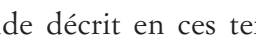
33 Plutôt que « I being (?) anointed » (Griffith). Le graffito Ph. nº 289, 7, confirme que le verbe *tḫb*, utilisé dans cette expression stéréotypée, avait une valeur active (action d'arroser), non passive (être arrosé, d'où être purifié) ; en effet, la locution, utilisée dans un circonstanciel, y est niée par la forme active *bn-pw=y sḏm* (*iw bn-pw=y tḫb*, « tandis que je n'avais pas arrosé »), au lieu d'une tournure passive (par exemple *iw bn tw=y tḫb(.w) in*, « tandis que je n'étais pas arrosé/purifié », ou *iw bn-pw=w tḫb=i*, « tandis qu'on ne m'avait pas arrosé/purifié, tandis que je n'avais pas été arrosé/purifié »]. Cette forme exclut a priori la traduction de Griffith « Whereas I had not been (?) anointed » (ce raisonnement suppose évidemment que le fac-similé de l'édition est fidèle et complet ; le signe gravé entre *bn* et *=y* est en effet plus proche de *pw* (lecture Griffith) que de *tw*, pour lequel manquerait un *t* en bas à droite du groupe).

34 Le préfixe *md.t*, dans son rôle habituel, permet ici de créer un substantif dérivé de *wʿb.t* (« Balsamierungsstätte, Balsamierung », W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, p. 83), à l'instar du morphème copte ⲙⲛⲧ- ; le déterminatif floral indique qu'il s'agit du nom d'une fête, que le contexte identifie comme les cérémonies de l'embaumement d'Osiris, au mois de Khoiak.

35 F.Ll. GRIFFITH, *Catalogue*, nos 369, 4-6 ; 370, 4-5. La formule du nº 372, 4-6, est différente, car l'auteur ne précise pas le jour du mois, mais écrit *r tꜣ md.t-wʿb.t n ibt 4 ꜣḫ.t*, « pour la fête-de-l'embaumement du mois de Khoiak ». Les dates du 20 et du 21, le pénultième et le dernier jour du rite de l'arrosage, ne sont sans doute pas le fruit du hasard, les officiants ayant vraisemblablement fait graver le souvenir de leur participation à la fin de leur période de service auprès d'Osiris.

36 Dans le sens de cette interprétation, on observera dans les *graffiti* de Philae, que chaque fois qu'un officiant affirme accomplir l'action de *tḫb* [ou, *a contrario*, ne pas l'accomplir, cf. nº 289, gravé au mois de Khoiak étant donné la participation de l'auteur à la fête annuelle d'Osiris (l. 4-5)], on apprend par ailleurs qu'il pratique des rites en rapport avec le dieu végétant [nº 273 (où il faut vraisemblablement lire *Wsir* au lieu de *Is.t* à la l. 4) ; 310 ; 311 ; 317] ; dans la même optique, significative est la date du nº 290, gravé lors de « la fête annuelle d'Osiris, tandis qu'il (*scil.* l'auteur du *graffito*) effectuait (le rite de) l'arrosage, le 21 Khoiak, et qu'il priait Osiris 'afin qu'il lui donne de l'eau pour *Pꜣ-ty-Is.t-nfr.t* l'aîné' » [l. 4-6 : *tꜣ md.t-(n)-rnp.t (n) Wsir iw=f tḫb ibt 4 ꜣḫ.t sw 21, iw=f ir sm r Wsir ḏd : iw=f r dy.t n=f mw n Pꜣ-ty-Is.t-nfr.t ʿꜣ*] (en l'occurrence, la prière à Osiris, formulée pour obtenir de l'eau, paraît compter sur le retour du *do ut des*). Les « tâches de sculpteur » [*wp.t n ḥm-sʿnḫ* (l. 3)] auxquelles se livraient pour Osiris les deux signataires du nº 317 s'inscrivaient vraisemblablement dans le cadre de la confection des effigies osiriennes réalisées lors des rites de Khoiak. Les *graffiti* de Philae contribuent à la définition des significations du verbe *tḫb*, qui, si mon interprétation est exacte, désignerait, dans notre contexte, littéralement le rite de l'arrosage ; d'une façon générale, cette notion littérale d'« aspersion » serait première par rapport à celle de la « purification » éventuellement recherchée par celui qui procède au rite de *tḫb* ; sur les connotations de ce verbe, voir Fr. DAUMAS, *Les moyens d'expression du grec et de l'égyptien comparés dans les décrets de Canope et de Memphis*, *SASAE* 16, Le Caire, 1952, p. 173 (« mouiller, tremper, asperger ») ; P. DILS, dans *Ritual and Sacrifice in the Ancient Near East*, *OLA* 55, Louvain, 1993, p. 108, n. 12 (« to moisten, to purify, libation, purification » ; l'auteur hésite à rapprocher le verbe *tḫb* du grec ῥαίνω, « to sprinkle », « since *tḫb* corresponds in the Canopus-decree to ἁγνεία » (« purification ») ; cependant, rien n'exclut que l'acception « purifier/purification » ainsi attestée pour *tḫb* dérive d'une signification première « arroser, asperger, faire des libations »). P. Gallo (*Ostraca demotici e ieratici dall'archivio bilingue di Narmouthis* II, Pisa, 1997, p. 130, n. 115) conclut aussi que l'aspersion *tḫb* était un rite accompli dans le cadre d'un sanctuaire ; dans un *ostracon* du dossier de Narmouthis où ce terme apparaît (*ibid.*, n. 50, l. 13-14), il est aussi question de fleurs [instruction donnée à un personnage : « Preoccupati del mazzo di fiori (*ʿnḫ*), anche, prima di fare il rito d'aspersione (*tḫb*, pour *tḫb*) » (*ibid.*, p. 34)] ; on peut se demander s'il existe un lien entre ce bouquet de fleurs et le rite de l'arrosage ou si les deux instructions sont indépendantes.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

dédicataires de l'adoration confirme, s'il était nécessaire, que nos prêtres s'étaient rendus sur le toit pour participer aux cérémonies décrites sur les parois de la chapelle II : « L'adoration d'Un tel est faite ici en présence d'Osiris, Horus, Isis, les grands dieux du *Pr- nṯ* » (*tꜣ w t n Un tel dy m-bꜣḥ Wsir, Ḥr, Is.t, (nꜣ) ntr.w ꜥꜣ.w Pr- nṯ* [37]. Le *Pr- nṯ* [38] mentionné dans ces proscynèmes démotiques n'est autre que le *Pr- ntỉ.t* des inscriptions hiéroglyphiques : « La Maison de Chentayt [39] » – déesse présidant à la confection des simulacres osiriens et à la croissance de l'orge [40]. Or ce lieu est explicitement nommé dans la chapelle II, où la scène représentée immédiatement à gauche de l'arrosage de la cuve-jardin figure la momie d'Osiris coiffée de l'*atef* et allongée sur un lit léontomorphe sous lequel sont rangés quatre vases canopes ; à droite et à gauche du lit, Horus et Ḥéqat-Oueret sont en adoration devant le dieu momifié, que la légende décrit en ces termes : , « C'est l'effigie qui se trouve dans la Maison de Chentayt (le *Pr- ntỉ.t*), la figure rajeunie d'Osiris [41]. » Ainsi à Philae, comme à Dendara [42], « *Pr- ntỉ.t* » était une des désignations des chapelles osiriennes installées sur le toit : c'est là que se déroulaient concrètement les rites entourant l'arrosage des simulacres et la germination de l'orge.

Les auteurs des *graffiti* incisés sur le toit du temple d'Isis n'étaient donc pas de simples visiteurs, mais des officiants que des tâches cultuelles précises continuaient d'y appeler au crépuscule de la religion égyptienne. Cette mise au point établit le décor dans lequel évoluait le personnage qui nous intéresse ici. En effet, les membres du personnel sacerdotal dont nous venons de parler, un « premier prophète d'Isis » (*ḫm-ntr tpy n Is.t*), un « scribe du livre divin d'Isis » (*sḫ mḏꜣ.t-ntr n Is.t*) et un « boulanger en chef d'Isis » (*ꜥmr ꜥꜣ n Is.t*), côtoyaient à Philae un collègue qui avait également fait graver, la même année, un proscynème sur le toit du naos :

> L'adoration de *Pꜣ-tꜣ-s.t-ꜥmr* [43], (fils de) Horos (?), le *ꜥnṯ* en chef de l'atelier de l'embaumement (*pꜣ wꜥb*), le nom de sa mère étant Tsenhelekher, a été faite ici en présence d'Osiris le grand dieu, tandis que j'arrosais pour la fête du mois de Hathyr (ou plutôt de <Khoiak> [44]) et que je procédais au service liturgique du

37 *Ibid.*, nos 369, 1-4 ; 370, 1-4. À la suite de Griffith, j'interprète le groupe  comme la fin de la graphie de l'adjectif *ꜥꜣ* au pluriel ; une autre possibilité paléographique consisterait à lire ce groupe *iw=y* (voir l'index des graphies dans F.Ll. Griffith, *Catalogue* I, p. 132) et à comprendre *iw=y (n) Pr- nṯ*, « tandis que je me trouvais dans le *Per-Shentayt* » ; mais dans les *graffiti* nos 369 et 370, le groupe *iw=y* est écrit différemment ().

38 Dans le no 369, 4 (*Pr-ir- nṯ*), un groupe purement phonétique *-ir-* est ajouté entre *Pr-* et *nṯ*, qui est absent du no 370, 4 ; il indiquait le maintien dans la prononciation du *r* de *Pr.* Conformément à la suggestion de J. Quaegebeur (*Enchoria* 10, 1980, p. 13), je ne note pas ce groupe phonétique dans la translittération.

39 É. Chassinat, *Le mystère*, p. 5-7 ; J. Yoyotte, *AEPHE* 90, 1981-1982, p. 189 ; L. Coulon, « Le sanctuaire de Chentayt à Karnak », dans Z. Hawass (éd.), *Proceedings of the VIII Congress* I, p. 138 ; *id.*, « Un serviteur du sanctuaire de Chentayt à Karnak », *BIFAO* 101, 2001, p. 137-152.

40 Cf. par exemple *Dend.* X 81, 11-13.

41 Photo. Berlin 1158 = FERE 19.103. Cf. G. Bénédite, *Philae*, p. 125, 10-11.

42 S. Cauville, *BiEtud* 118, p. 33.

43 La seule solution ne supposant ni omission ni incohérence du scribe ni irrégularité par rapport aux usages rencontrés dans les autres *graffiti* de Philae consiste à lire la séquence *Pꜣ-*(pour *Pa*)*-tꜣ-s.t-ꜥmr* comme un nom propre « Celui de la boulangerie », à la suite de l'éditeur et du *Demotisches Namenbuch*, p. 427. Néanmoins, comme cet anthroponyme est un *hapax*, à côté du simple *Pa-tꜣ-s.t* quelquefois attesté (*DN*, p. 426), il est possible de songer à d'autres découpages, moins satisfaisants. *Pꜣ-tꜣ-s.t <pꜣ> ꜥmr (sꜣ) ꜥḤrʾ pꜣ ꜥnṯ ꜥꜣ*, « *Pꜣ-tꜣ-s.t*, boulanger, fils de Horos (?), *ꜥnṯ* en chef », implique que l'auteur ait oublié d'introduire son propre titre au moyen de l'article (nécessaire, puisque le titre *suit* le nom, et ne le précède pas). *Pꜣ-tꜣ-s.t, (sꜣ) ꜥmr ꜥḤrʾ, pꜣ ꜥnṯ ꜥꜣ*, « *Pꜣ-tꜣ-s.t*, fils du boulanger Horos (?), (lui-même) *ꜥnṯ* en chef », suppose que l'auteur ait fait se télescoper les deux procédures de mention d'un titre : 1) titre (sans article) + Nom ; et 2) Nom + article + titre > « Nom X, (fils de) titre de Y + Nom Y, article + titre de X » . Au lieu de cette construction compliquée et improbable, la formule symétrique « Nom X + article + titre, (fils de) Nom Y + article + titre » est attestée ailleurs à Philae lorsqu'un personnage mentionne le titre de son père en plus du sien (par exemple no 207).

44 Aux l. 3-4, on est tenté de suivre la suggestion de F. Ll. Griffith (p. 105) : « possibly Athyr is written by mistake for Choiak ». Plusieurs faits plaident pour cette hypothèse : le scribe qui grava le no 371 pour *Pꜣ-tꜣ-s.t-ꜥmr* inscrivit à proximité immédiate, et en

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pharaon de la terre ʿentièreʾ Osiris ... [45], aujourd'hui, le 15 Hathyr (ou plutôt <Khoiak>), (*graffito*) qu'a écrit *Pɜ-ty-Is.t-nfr.t*, fils d'Harendotès, le scribe du livre divin d'Isis... [*Tɜ w t n Pɜ-tɜ-s.t-ʿmr, (sɜ) ʿḤrʾ (?), pɜ ʿnṯ ʿɜ n pɜ wʿb, rn mwt.ṯ=f Tɜ- r.t-hlk-ḥr ty m-bɜḥ Wsir pɜ ntr ʿɜ, iw=y tḫb r tɜ md.t-... ibt 3 (ou 4) ɜḫ.t, iw=y ir ms Pr-ʿɜ n pɜ tɜ ʿtr=fʾ Wsir ... pɜ ḥrw ibt 3 (ou 4) ɜḫ.t sw 15, sḫ Pɜ-ty-Is.t-nfr.t, (sɜ) Ḥr-ntr-it.ṯ=fy, pɜ sḫ mḏɜ.t-ntr n Is.t...*] [46].

La formule inscrite au nom de *Pɜ-tɜ-s.t-ʿmr* contient quelques informations précieuses sur le métier des *ʿnṯ.w :* certains d'entre eux exerçaient leur profession dans l'enceinte d'un sanctuaire, où ils participaient à la liturgie comme d'autres membres du personnel sacerdotal – du moins lors des grandes cérémonies annuelles ; à l'instar des « boulangers » (*ʿmr*) et sans doute des « bateliers » (*nf ʿlʾl*), des « orfèvres » (*ḥm nb* [47]) etc., ces personnages formaient à Philae une équipe hiérarchisée, puisque *Pɜ-tɜ-s.t-ʿmr* est *ʿnṯ* « en chef » (*ʿɜ*). Sa fonction ne réclamait probablement pas la pleine maîtrise de l'écriture égyptienne, car il confia l'exécution de son *graffito* à un collègue hiérogrammate (*sḫ mḏɜ.t-ntr*), alors que, selon les termes mêmes de l'inscription, il était présent en personne sur le toit : sans doute se savait-il malhabile, voire incapable de la tracer de sa propre main. Il devait son nom « Celui de la boulangerie » (*Pɜ-tɜ-s.t-ʿmr*), liant sa personne au lieu de travail des boulangers d'Isis [48], au métier de ses parents ou à quelque événement entourant sa conception ou sa naissance : il naquit vraisemblablement dans une famille active au sein du petit personnel de Philae. Enfin, il apparaît que le « *ʿnṯ* en chef » était rattaché à l'atelier de l'embaumement (*pɜ wʿb* [49]) ; cette information prend toute son importance, lorsqu'on la confronte au passage suivant, dont elle permet de revoir l'interprétation.

Document 4. Le cycle de Pétoubastis et l'embaumement d'Inaros

La geste copiée à l'époque romaine sur le papyrus Krall nous plonge aux temps héroïques de la Troisième Période intermédiaire – pourquoi pas sous l'un des Pétoubastis « libyens », celui, par exemple, dont Manéthon, prêtre contemporain des premiers Ptolémées, fera le fondateur de la XXIII[e] dynastie tanite (VIII[e] s. [50]). La tombe du seigneur d'Héliopolis, Inaros, a été profanée et sa cuirasse, volée ; son fils Pami, soutenu par Paqelel, maître du XX[e] nome (*Per-Sopdou* – Saft al-Henna), aspire à la vengeance contre le seigneur de Mendès, responsable du sacrilège. Mais Pharaon, ne voulant pas voir, sous son règne, le désordre s'installer en

son nom propre, le nº 370, daté du 20 Khoiak de la même année ; quant aux autres documents voisins gravés à l'occasion de rites osiriens, lorsque l'on peut en connaître la date, ils remontent généralement au mois de Khoiak. Il suffirait d'un petit trait supplémentaire pour lire, aux l. 3-4, *ibt 4* au lieu de *ibt 3*, et l'on souhaiterait naturellement pouvoir confronter le fac-similé à l'original.

45 F.Ll. Griffith (p. 104) propose de lire : *Wn-nfr ʿ.w.s. (?)*, « Onnophris, v.s.f. ».

46 Les trois dernières lignes datent le texte d'après l'ère de Dioclétien et évoquent deux événements qui se produisirent cette année-là ; mais ces mentions, où il est question de deux peuplades (probablement les Blemmyes et les Noubai, cf. D. Devauchelle, dans G. Wagner, *Les Oasis d'Égypte*, *BiEtud* 100, Le Caire, 1987, p. 397, n. 1) et de la barque sacrée d'Isis, posent des problèmes de lecture et d'interprétation délicats sur lesquels nous ne nous attarderons pas.

47 F.Ll. Griffith, *Catalogue* I, p. 289 ; 294 ; 296.

48 Voir la note précédente. On connaît d'autres anthroponymes associant leur porteur à un bâtiment ou un élément architectural, comme « Celui de la tour » (*Pa-tɜ-wmṯ*), « Celui du château du sud » (*Pa-tɜ-ḥ.t-rsy.t*), « Celui de la grande place » (*Pa-tɜ-s.t-ʿɜ.t*), etc., *DN*, p. 422 ; 425 ; 426-427.

49 On notera que le masculin s'est substitué au féminin.

50 *FGrHist* III c 609, F 2 et 3 a-c (p. 46-47) : « Vingt-troisième dynastie des 4 rois tanites : 1 Pétoubastis – 40 ans de règne –, à son époque fut organisée la première olympiade ». En ce qui concerne la chronologie de la XXIII[e] dynastie, je me rallie à l'analyse convaincante d'A. Leahy (*Libya and Egypt c. 1300-750 B.C.*, Londres, 1990, p. 117-200).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Égypte, tente d'apaiser la colère des deux hommes en convoquant les spécialistes de tous les nomes du pays au temple de Bousiris, pour y offrir à Inaros un embaumement royal, à l'instar de « l'Apis, du Mnévis et du Pharaon » (VIII.9) [51]. La volonté du roi s'accomplit, les délégations des quatre coins du pays se rendent à Bousiris et, les désignant, Paqelel, seigneur de l'Orient, s'adresse au fils d'Inaros : « Mon petit Pami, vois la troupe [...] » (*pɔy=y r Pɔ-my, i.nw r pɔ m ˁ [...] Pr-...*) (VIII.12-13). Le discours continue sur le mode impératif par une succession de quatre injonctions, dont je ne traduis pas les éléments qui nous retiendront : « Donne (ou que l'on donne [52]) le matériel (*pɔ sbty*) à leurs *mnḫy.w* (I), à leurs *ˁnṯ.w* (II), à leurs dignitaires du temple (*iɔw.t n ḥ.t-ntr* [53]) (III) et à leurs ritualistes en chef (*ḫry-ḥb ḥry-ib* [54]) (IV), qui vont [55] [à] l'atelier de l'embaumement (*tɔ wˁb.t*). Qu'ils se rendent à Bousiris, qu'ils entrent ⌜dans l'atelier de l'embaumement⌝ de l'Osiris-roi Inaros, dans la Chambre-de-l'huile, et lui préparent onguent et embaumement [...] un grand et bel embaumement à la façon de ce que l'on fait pour Apis, Mnévis et le Pharaon, les trois dieux » (VIII.13-16). Le terme *pɔ sbty*, rendu dans le premier syntagme par « le matériel », est un substantif formé sur le verbe *sbt*, « préparer, fournir, équiper [56] ». Son équivalent copte ⲡⲥⲟⲃⲧⲉ peut renvoyer à l'acte de la préparation, à l'objet de celle-ci ou à son instrument : « *Preparation, things prepared, furniture* [57]. » En démotique, le substantif connaît des acceptions concrètes telles que « l'équipement (militaire) [58] » ou « l'outillage (d'un artisan) [59] » ; dans notre contexte, il doit désigner l'ensemble

51 On a proposé de voir dans cette cérémonie « (...) Una vera e propria risepoltura di Inaro, che potremmo forse connettere alla profanazione della tomba perpetrata dai ladri della corazza » (M.C. Betrò, « incensi », p. 46), ou l'exécution d'une fête commémorative de l'enterrement (M. Smith, *Catalogue of Demotic Papyri in the British Museum* III. *The Mortuary Texts of Papyrus BM 10507*, Londres, 1987, p. 23). La venue des différents spécialistes et la lettre du texte font plutôt songer à un embaumement réel.

52 Les trois syntagmes successifs sont introduits par l'impératif *my* du verbe *ty* (« donner, placer, faire [faire] ») ; dans les deuxième et troisième cas, celui-ci constitue un *jussif* (selon la nomenclature adoptée par R.J. Simpson, *Demotic Grammar in the Ptolemaic Sacerdotal Decrees*, Oxford, 1996, p. 123) avec le *sḏm=f* prospectif non autonome qui le suit (*my ir=w ɔ, my ˁq=w*) ; si l'on suppose le premier syntagme construit sur le même modèle [à l'instar de J. Krall, *Ein neuer historischer Roman in demotischer Schrift*, *MPER* 6, Vienne, 1897, p. 14 ; W. Spiegelberg, *Der Sagenkreis des Königs Petubastis*, Leipzig, 1910, p. 48-49 ; B.H. Stricker, *OMRO* 35, 1954, p. 52 ; E. Bresciani, *Der Kampf um den Panzer des Inaros (Papyrus Krall)*, *MPER* N.S. 8, Vienne, 1964, p. 43], il faut restituer un *sḏm=f* que le scribe aurait omis (par exemple *my* < *in=w* >, *my* < *ty=w* >, « Que l'on amène le matériel de leurs *mnḫy.w*, etc. ou que l'on donne le matériel à leurs *mnḫy.w*, etc. ») ; si, en bonne méthode, on préfère néanmoins traduire le texte tel quel, sans intervention, force nous est de reconnaître simplement en *my* l'impératif de *ty*, « Donne », adressé à Pami, responsable du culte funéraire de son père. Dans les deux hypothèses, le *n* suivant *pɔ sbty* pourrait être la préposition du datif (*ty* + COD + *n*...), plutôt que du génitif que tous les traducteurs y ont vu.

53 La plupart des auteurs ont lu ainsi et traduit : « Tempelbeamten » (W. Spiegelberg, *Der Sagenkreis*, p. 49 (avec un ?) ; B.H. Stricker, *OMRO* 35, 1954, p. 52 ; E. Bresciani, *Der Kampf*, p. 43) (J. Krall, *Ein neuer historischer Roman*, p. 14, traduisait « Talismane der Tempel »). F. Hoffmann (*Der Kampf um den Panzer des Inaros*, *MPER* N.S. 26, Vienne, 1996, p. 201) adopte à son tour cette traduction, mais considère le mot *iɔw.t* comme « problematisch ». En effet, selon cet auteur, « Zu bedenken ist aber, daß *iɔw.t* sonst nicht die konkrete Bedeutung "Beamter" hat, sondern immer das "Amt", die "Würde" bedeutet » (n. 1023). Néanmoins son inquiétude peut être levée, puisque le *Wb* I, 29, 11 et 14 enregistre pour *iɔw.t* et *iɔw.ty* les acceptions « "Die Amter" für "die Beamten" » et « Würdenträger » ; dans ce dernier sens, voir aussi *Anlex* 78.0138 et P. Wilson, *A Ptolemaic Lexikon*, *OLA* 78, Louvain, 1997, p. 32 : « A collective term derived from *iɔw.t* to indicate the holders of these offices, and possibly only used with reference to holders of priestly offices who performed duties in the temple. » Par ailleurs, la suggestion de lire *wp.t*, à l'exemple de la ligne 8 de la même colonne, n'est pas convaincante, comme F. Hoffmann en conclut lui-même : « Und schließlich wäre dies im P. Krall die einzige Schreibung für *wp.t* "Werk" in dieser Form, während sonst alphabetisch *wpy* wie in 8.8 geschriebend wird » (p. 201, n. 1023).

54 F. Hoffmann (*op. cit*, p. 201, n. 1024) propose de lire *ḫry-ḥb ḥry-ib*, graphie phonétique du titre *ḫry-ḥb ḥry-tb*. Sur la profession des *ḫry-ḥb*, « ritualistes » et, dans ce contexte, « embaumeurs », voir dernièrement S.P. Vleeming, « The Office of a Choachyte in the Theban Area », dans S.P. Vleeming (éd.), *Hundred-Gated Thebes. Acts of a Colloquium on Thebes and the Theban Area in the Graeco-Roman Period (P. L. Bat. 27)*, Leyde, New York, Cologne, 1995, p. 243-245.

55 L'expression pourrait aussi avoir une portée plus générale (conformément à la traduction de B.H. Stricker, (*op. cit.*) : « die toegang hebben tot de lijkenkamer ») que ponctuelle (« qui vont à l'atelier de l'embaumement »).

56 W. Erichsen, *Demotisches Glossar*, p. 424.

57 Crum, *CoptDict*, *s.v.* ⲥⲟⲃⲧⲉ.

58 J.D. Ray, *The Archive of Ḥor*, Londres, 1976, 3 rº 8 : dans un encomion en faveur de Ptolémée Philométôr, il est dit que le roi ne craindra pas les armées (ennemies), car Thot fait en sorte d'accorder au souverain « la puissance et l'équipement de ton armée » (*pɔ ḏry pɔ sbty (n) pɔy=k mˁ*).

59 S.R.K. Glanville, *The Instructions of 'Onchsheshonqy (BMP 10598)*, *Catalogue of Demotic Papyri in the British Museum* 2, Londres, 1955, IX.4 : « La richesse (*scil.* ce qui lui est cher)

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

du matériel, outils et ingrédients nécessaires à la préparation de la momie du défunt. Suit l'énumération du personnel sacerdotal qui accédera à l'atelier de l'embaumement, dont seules les deux dernières catégories furent reconnues par les traducteurs : les « dignitaires du temple » (*iȝw.t n ḥ.t-ntr*) (III) et les « ritualistes en chef » (*ḫry-ḥb ḥry-ib*) (IV). En l'absence de parallèles connus, les commentateurs ont cependant toujours compris les deux premiers termes comme des noms de produits : *Todtenbinden und Anteharze* (J. Krall, 1897), *Binden und Myrrhe(n)* (Spiegelberg, 1910 ; Bresciani, 1964 ; Hoffmann, 1996), *gewaden en wierook* (Stricker, 1954), *bende e ꜥnte.w* (au sens d'« unguenti ») (Betrò, 1994) [60] ; et la traduction « Binden und Räucherwerk » fut consacrée par W. Erichsen [61]. Néanmoins, compte tenu des derniers membres de l'énumération, qui constituent sans conteste des titres de fonctions, ces interprétations n'étaient pas satisfaisantes. Si l'on considère en revanche le *graffito* de la terrasse de Philae, attestant un *ꜥnṯ* en chef rattaché à l'atelier de l'embaumement (*wꜥb*), on reconnaîtra dans les *ꜥnṯ.w* « qui vont [à] l'atelier de l'embaumement » d'Inaros (*nty m [r tȝ] wꜥb.t*) la même catégorie de spécialistes sacerdotaux. Poursuivant le raisonnement, on sera enfin tenté de voir aussi en « *nȝ mnḫy.w* » un nom de fonction formé sur celui de la matière dans laquelle ils exerçaient leurs compétences : plutôt qu'à des « bandelettes » ou des « tissus funéraires », nous aurions affaire aux hommes chargés de « l'emballage » du mort, les « stolistes ». Quelques stèles démotiques du Sérapeum de Memphis pourraient d'ailleurs renforcer cette interprétation : les membres du personnel sacerdotal qui avaient participé à la construction de la chapelle du futur Osiris Apis pouvaient consacrer une inscription collective sur laquelle leur titre, leur nom et leur filiation figuraient ; or, à côté d'autres « pères divins, prêtres-*wꜥb* et représentants » [*it-ntr, wꜥb, rt* (suite de titres relatifs au même homme)], « prophète d'Osiris » (*ḫm-ntr Wsir*), « tailleurs de pierre de l'Apis Osiris et serviteurs de l'Apis vivant » (*by Ḥp Wsir stm-ꜥ Ḥp ꜥnḫ*), etc. [62], se rencontrent quelques « stolistes de l'Apis Osiris » (*mnḫ Ḥp Wsir*) [63]. Le terme *mnḫ* paraît donc constituer, à l'instar de *ꜥnty*, un titre formé sur un nom de matière, et désigner les stolistes, littéralement les « bandelettistes », qui participaient de conserve avec d'autres spécialistes aux rituels et aux manipulations entourant l'embaumement de l'Apis défunt [64]. Gardant à l'esprit le souhait de Paqelel, que l'on organise pour Inaros « un grand et bel embaumement *à la façon de ce que l'on fait pour Apis*, Mnévis et le Pharaon », nous traduirons dès lors l'ensemble du passage, en rendant provisoirement *ꜥnṯ.w* par « préparateurs de résines » : « Donne (ou que l'on donne) le matériel à leurs

d'un artisan est son outillage » (*rnn.t (n) ḥm tȝy=f sbṯ.t*) (autre interprétation possible : « la prospérité d'un artisan est [*scil.* provient de] son outillage »).

60 W. Spiegelberg, *Der Sagenkreis*, p. 49 ; B. H. Stricker, *OMRO* 35, 1954, p. 52 ; E. Bresciani, *Der Kampf*, p. 43 ; M.C. Betrò, « incensi », p. 44, cf. p. 46 : « Sembra chiaro perciò che gli *ꜥnte.w* qui menzionati siano gli unguenti usati nelle cerimonie di imbalsamazione... » ; F. Hoffmann, *Der Kampf*, p. 201.

61 W. Erichsen, *Demotisches Glossar*, p. 164.

62 E. Bresciani, « Stele demotiche dal Serapeo di Menfi nel Kunsthistorisches Museum di Vienna », *OrAnt* 6, 1967, p. 24.

63 *Ibid.*, St. III x+9 (St. Vienna Kunsthist. 5843) (154/119 *a.C.*) ; St. IV.10-11 (St. Vienna Kunsthist. 5850) (98/7 *a.C.*) ; St. VI.19-22 (St. Vienna Kunsthist. 5849). On notera cependant que, selon D. Devauchelle, que je remercie vivement pour son avis, le titre *mnḫ* serait plutôt à comprendre ici comme « l'excellent », dans un sens purement honorifique.

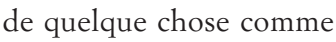
64 L'équivalence entre le *mnḫ* et le στολιστής paraît très probable lorsqu'on rapproche les stèles démotiques du Sérapeum de Memphis (des *mnḫ.w*, dont le titre est formé sur le nom des bandelettes, font partie du personnel de l'Apis défunt) et le *P. Tebt.* II 313 (= W*Chrest.* 85) (210/11 apr. J.C.), par lequel un reçu pour un achat de *byssos*, nécessaire à la confection des bandelettes de la momie du Mnévis défunt, est établi par une commission héliopolitaine de prêtres d'Hélios et du Mnevis, parmi lesquels, aux premières places d'une énumération, se trouvent un στολ(ιστείας) διάδοχος et un δευτερ[ο]στολιστής. Sur les stolistes, cf. T. Derda, « Necropolis Workers in Graeco-Roman Egypt in the Light of the Greek Papyri », *JJP* 21, 1991, p. 21-22.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

stolistes (I), à leurs préparateurs de résines (II), à leurs dignitaires du temple (*iɜw.t n ḥ.t-ntr*) (III) et à leurs ritualistes en chef (*ḫry-ḥb ḫry-ib*) (IV), qui vont [à] l'atelier de l'embaumement. »

Le contexte de Doc. 3 et Doc. 4 suggère que les *ʿnṯ.w* – du moins certains d'entre eux – faisaient partie du personnel des temples et qu'ils intervenaient dans les rites de l'embaumement ; deux autres documents tendent à les situer dans le même milieu.

Document 5. Un quartier d'embaumeurs et de préparateurs des résines à Hawara

Le dossier des papyrus de Hawara conservés à Chicago nous introduit dans le milieu des embaumeurs, les *ḫtm.w-ntr wyt*, fréquemment mentionnés dans ces documents. Un de ces textes, daté du règne de Ptolémée II (285-246), est un contrat de paiement d'argent pour la vente de la dix-huitième partie d'une maison, établi entre l'embaumeur (*ḫtm.w-ntr wyt*) Amenemhat et sa mère *ʿnḥ.t* [65] – le nom basiléphore du fils rappelant l'importance locale du culte consacré au propriétaire de la pyramide voisine [66]. Comme il est de règle pour les ventes de maisons, en l'absence d'un plan cadastral de référence, la localisation de l'immeuble est précisée grâce à l'énumération des propriétés et espaces limitrophes dans les quatre directions cardinales. Or le titre  (l. 3),  (l. 4.), de deux propriétaires de maisons situées respectivement à l'ouest et à l'est intéresse notre propos ; les éditeurs lisent *ʿ-n-ir-ḥbs.w (n) pr-Sbk*, « chief tailor of the domain of Sobek », en constatant que « The title is not in *Glossar* [67] ». Mais à la lumière des parallèles étudiés plus haut, on reconnaît plus vraisemblablement un nouvel exemple de préparateur des résines, attaché au domaine divin de Sobek. Au lieu de quelque chose comme  ou  [68] (*ʿ-n-ir-ḫbs.w*), on lirait de préférence , où les deux déterminatifs – le récipient [69] et le grain de matière – conviennent pour évoquer les produits [70] dont s'occupaient ces artisans.

L'énumération des différents immeubles et leurs positions respectives permettent de reconstituer un petit tronçon d'une rue de Hawara [71] ; d'ouest en est, les façades méridionales de trois propriétés mitoyennes devaient donner sur la même ruelle : les bâtiments (*nɜ ʿ.wy.w*) d'un préparateur des résines du domaine de Sobek, la maison (*pɜ ʿ.wy*) d'un embaumeur puis à nouveau les bâtiments d'un autre préparateur des résines du domaine de Sobek – peut-être

65 G.R. HUGHES, R. JASNOW, *Oriental Institute Hawara Papyri. Demotic and Greek Texts from an Egyptian Family Archive in the Fayoum*, Chicago, 1997, p. 27-32.

66 Voir dernièrement G. WIDMER, « Pharaoh Maâ-Rê, Pharaoh Amenemhat and Sesostris : Three Figures from Egypt's Past as seen in Sources of the Graeco-Roman Period », *Acts of the Seventh International Conference of Demotic Studies. Copenhagen, 23-27 August 1999*, *CNI Publications* 27, Copenhague, 2002, p. 377-393.

67 G.R. HUGHES, R. JASNOW, *Hawara Papyri*, p. 31, L.

68 Pour le déterminatif de *ḫbs*, voir ERICHSEN, *Glossar*, p. 301.

69 Pour l'exercice parfois artificiel consistant à transcrire en hiéroglyphes les groupes démotiques, je choisis le signe répertorié dans les paléographies (O. EL-AGUIZY, *MIFAO* 113, 1998, n. CXCVI ; quelle que fût son origine paléographique, ce signe doit avoir une valeur générique pour plusieurs types de petits conteneurs) ; divers petits récipients sont utilisés en hiéroglyphes d'époque gréco-romaine comme déterminatifs pour des résines aromatiques ou des onguents, par exemple , ,  [S. CAUVILLE, *BiEtud* 119, 1997, p. 91 (*s.v. ʿntyw*)].

70 Voir par exemple H. VON DEINES, H. GRAPOW, *Wörterbuch der Ägyptischen Drogennamen*, Berlin, 1959, p. 99 ; G. CHARPENTIER, *Recueil de matériaux épigraphiques relatifs à la botanique de l'Égypte antique*, Paris, 1984, p. 252 ; M.C. BETRÒ, « incensi », p. 45 (dont il faut soustraire les exemples du titre).

71 G.R. HUGHES, R. JASNOW, *Hawara Papyri*, p. 30.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

frère du premier. On devine, sous cette description, les ramifications sociales et familiales [72] liant les professions de l'embaumement [73] ; ce petit milieu, où l'on se transmettait héréditairement titres et droits d'exercice dans les différents cimetières du voisinage [74], pourrait bien s'être concentré dans un quartier spécialisé [75].

Document 6. Du vin pour un préparateur des résines d'Opé sous Auguste

Un *ostracon* démotique rédigé l'an 33 d'Auguste (3/4 *p.C.*) comporte un compte de distributions de quantités de « vin mélangé » à diverses personnes et institutions (*pꜣ ỉp n irp.w r.sfy Untel*, « le compte de vin qu'a mélangé Un tel [76] »). Outre le nombre de « coupes à boires » livrées (l'unité de capacité utilisée est en effet le *qwtn* = κώθων (grec [77]), sont mentionnés les jours de livraisons (*sw X*) et les destinataires [*(r)* + titre ou nom d'institution], soit deux fois « le temple » [l. 4, *r ḥw.t-ntr* ; l. 5, *ʿn*) et une fois « l'architecte de Min » (l. 6., *pꜣ qt n Mn*). Le titre du premier bénéficiaire de la série, cependant, n'avait pas été déchiffré par l'éditeur, qui écrivait « *r pꜣ - - - n Ipỉ:* as far as I know the unread word  is not yet attested in demotic [78] ». Dans un compte-rendu de l'ouvrage, M. Chauveau a suggéré la lecture suivante : « Pour le mot non lu à la l. 3 du premier document, je proposerai la lecture *ʿnṯ* « myrrhe (ou sim.), ce qui s'accorderait bien avec l'emploi du verbe *sfỉ* à la ligne précédente, qui désigne justement l'action de délayage de l'*ʿnṯ* dans le vin (en particulier pour la préparation du *kyphi*) [79]. » Or une nouvelle fois, le terme *ʿnṯ*, précédé de l'article, constitue plus probablement un titre que le nom de la substance : en l'occurrence, l'expression *r pꜣ ʿnṯ n Ipy*, « pour le préparateur des résines d'Opé », qui se réfère à un personnage en en mentionnant seulement le titre, trouve un parallèle trois lignes plus loin, où le destinataire, désigné par sa fonction « l'architecte de Min », n'est pas non plus nommé.

Ce spécialiste *ʿnṯ* faisait lui aussi partie du personnel d'un domaine divin, puisqu'il était rattaché au temple de Louqsor (*Ipy*). On ne sait si le vin distribué était destiné à sa consommation personnelle ou s'il en avait un usage professionnel. On notera cependant, avec l'éditeur de l'*ostracon* [80], que le verbe *sfy*, « mélanger » (le vin), désigne généralement

72 Les deux spécialistes des résines sont peut-être frères (patronyme identique), et exercent tous deux leur profession dans le domaine de Sobek ; quant à l'embaumeur – le vendeur de la maison –, il a un frère embaumeur également, qui possède une maison dans le temple de Sobek (*P. Hawara Chicago* 4.1), ce qui le situe lui aussi dans l'entourage immédiat du dieu tutélaire du village. De l'autre côté de la rue, vers le sud, habitait un sculpteur (*ḥm-sʿnḫ*) également rattaché au temple de Sobek-Rê (l. 2).

73 Sur les liens entre les métiers de l'embaumement et de la parfumerie, voir aussi la *Pros.Ptol.* V 13411, répertoriant un homme qui était à la fois embaumeur et parfumeur (*nwd*).

74 G.R. Hughes, R. Jasnow, *Hawara Papyri*, n. 4, l. 2-3.

75 Cet exemple peut être ajouté au dossier des quartiers d'artisanat dans l'Égypte hellénistique et romaine ; cf. P. Geoffret, « Artisanat et espace vécu dans la *chôra* de l'Égypte romaine », dans J.-C. Béal, J.-Cl. Goyon (éd.), *Les artisans dans la ville antique. Archéologie et Histoire de l'Antiquité* 6, Paris, 2002, p. 22, où on notera au passage la conclusion très large : « La papyrologie donne, il est vrai, une documentation originale, mais très partielle. Pourtant, celle-ci nous apprend que l'idéologie dominante, la civilisation gréco-romaine, s'est maintenant approprié l'espace urbain ». Sans vouloir ici infirmer ni confirmer ce jugement, on s'interroge sur sa légitimité méthodologique, car l'auteur l'appuie (presque, cf. n. 57) exclusivement sur les papyrus grecs, à l'exclusion de la documentation en langue égyptienne et des données archéologiques.

76 A. Nur el-Din, « Three Demotic Ostraca dealing with *ḳwtn* », dans P.W. Pestman, *Textes et études de papyrologie grecque, démotique et copte*, *P.L.Bat.* 23, Leyde, 1985, pl. IX, n. 1, l. 1.

77 Voir W. Clarysse, « Greek Loan-Words in Demotic », dans S.P. Vleeming (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography. Acts of the Second International Conference fot Demotic Studies. Leiden, 19-21 September 1984*, *StudDem* 1, Louvain, 1987, p. 25 (n. 45a).

78 A. Nur el-Din, *op. cit.*, p. 161.

79 M. Chauveau, *OLZ* 86, 1991, col. 20.

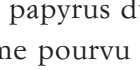
80 A. Nur el-Din, *op. cit.*, p. 161.

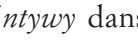
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'action de « mêler une substance solide (fruits, myrrhe) à un liquide ou à une matière granuleuse », et particulièrement, à partir de l'époque grecque, se dit « de l'apport de myrrhe moulue dans du vin (pour la préparation du *Kyphi*) » (*Wb.* IV, 114.1-4). Le vin entrait en effet dans la composition de plusieurs produits aromatiques à base de myrrhe [81].

L'identification du titre *ʿnṯ* en démotique invite à revoir systématiquement les attestations hiéroglyphiques de la même racine ; cette tâche dépasserait le cadre fixé pour la présente recherche, mais quelques occurrences du mot *ʿnṯ* désignant une fonction ou une profession ont déjà été signalées.

Document 7. Un scribe des préparateurs des résines au Moyen Empire

Sur un papyrus du Moyen Empire [82] provenant d'Illahoun, un compte est établi au nom d'un homme pourvu du titre de  [83]. La plupart des auteurs ont considéré ce *ʿs ˀ n ʿntywy* comme un « scribe de l'*ʿntyw* (substance) » [*scribe of frankincenses* [84] (1898), *myrrh-scribe* [85] (1962), *Scribe of Myrrh* [86] (1982), *Myrrhenschreiber* [87] (1995), « scribe de la résine-*ʿnty* (oliban) » (1997) [88]]. Cependant, A. Erman et H. Grapow (1926) ont préféré répertorier le second élément *ʿntywy* comme une « Berufsbezeichnung ». Les exemples à présent attestés en démotique invitent à suivre cette suggestion et à y reconnaître un « scribe des préparateurs de résines ». La forme composée de ce titre est classique au Moyen Empire, car on connaît plusieurs exemples de scribes attachés au service d'un ou de plusieurs fonctionnaires ; la relation entre ces personnages peut alors être exprimée au moyen d'un génitif indirect () : par exemple le *s n mr-*, « scribe du chef du Trésor » (attaché à un seul fonctionnaire) ou le *s wr n sḏmy.w*, « scribe en chef des juges » (attaché à un collège de fonctionnaires) [89].

On constatera non sans intérêt que les *Coffin Texts* (Spell 1028) connaissent un équivalent exact du *ʿntywy* dans le domaine divin : le , avec la marque de la *nisba* et un déterminatif d'être divin . Les titres humains et les épithètes divines, on le sait, entretiennent souvent un rapport étroit, que ceux-là transforment celles-ci en fonctions sacerdotales dans le cadre du culte [90] ou, au contraire, que les épiclèses incarnent dans le monde mythique quelque activité humaine de la vie temporelle. En l'occurrence, le défunt invoque un hôte de l'Au-delà : « Ô préparateur des résines sorti de la Douat [...] » (*ỉ ʿntywy pr m dwꜣ.t [...]*) [91]. Ce divin *ʿntywy* n'est autre que la personnification de l'embaumeur préposé à la préparation

81 Voir N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 437-439.

82 Malgré la datation proposée par F.Ll. GRIFFITH, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, Londres, 1898, p. 52, d'après la paléographie, et implicitement contestée par G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie* I, Berlin, 1909, n. 190, col. Illahun (XII[e] dynastie) ; les autres papyrus du même ensemble remontent globalement au Moyen Empire.

83 F.Ll. GRIFFITH, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XX, XXII.1 60.

84 *Ibid.*, p. 52.

85 F*CD*, *s. v. ʿntywy*.

86 W.A. WARD, *Index of Egyptian Administrative and Religious Titles of the Middle Kingdom*, Beyrouth, 1982, nº 1365 (P. 158).

87 R. HANNIG, *Großes Handwörterbuch*, *s. v. ʿntywy*.

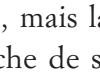
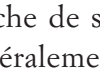
88 M.A.-H. SHIMY, *Parfums et parfumerie dans l'ancienne Égypte (de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire)*, Lyon, 1997, p. 341.

89 Voir, par exemple, *BIFAO* 98, 1998, p. 101.

90 Sur la question bien connue des titres sacerdotaux issus d'épithètes ou de nom divins, voir dernièrement *StudHell* 37, 2002, p. 104-106 ; 109.

91 *CT* VII 248 u. Je tiens cette référence d'une aimable communication de Dimitri Meeks.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des résines aromatiques [92] : appelé à sortir de la Douat, il se rend peut-être auprès du défunt en voie de transformation pour y œuvrer, comme le prêtre *ʿntywy* « entre dans l'atelier de l'embaumement » afin de participer à la momification. Le champ sémantique de la myrrhe, en tout cas, émaille le texte du *Spell* 1028. Quelques mots auparavant est invoqué un « taureau-*ʿntyw[...]* », mais la fin de l'expression est en lacune et le déterminatif de *ʿntyw* a disparu, ce qui empêche de savoir s'il s'agit d'un « taureau (*kꜣ*) de myrrhe » ( [93]), comme on le pense généralement [94], ou d'un « taureau préparateur des résines » (). Plus loin, le défunt évoque une personne (sujet féminin perdu dans une lacune) qui lui amène « la myrrhe provenant de Pount » (*ʿntyw ỉmy Pwnt*) [95]. Enfin, l'entrée en scène de Chesemou, dieu du pressoir, toujours dans le même *Spell*, n'est peut-être pas sans rapport avec le vocabulaire des aromates. En effet, parfois qualifié de « parfumeur » (*nwd*), ce divin distilleur d'arômes intervient régulièrement dans le contexte des offrandes de myrrhe [96], dont il est le préparateur [97]. Dans le cadre de l'embaumement d'Osiris, aux chapelles de Dendara, il fabrique dans le laboratoire les onguents qui embaumeront le maître de l'Occident : « Paroles à dire par Chesemou, le préparateur d'onguents (*nwd*), le grand taureau de Rê, le fils de Geb, mis au monde par Nout, qui fait cuire l'encens de Pount avec tous les onguents aromatiques pour embaumer Osiris dans le temple-de-l'or : « Prends pour toi l'onguent aromatique que je prépare selon ce qui est écrit, la matière divine (est dosée) à la perfection (...) » ; « Paroles à dire par Chesemou, le grand dieu dans le laboratoire, la puissance vénérable dans le Temple-de-l'or, dont les bras sont purs et la main efficiente dans son travail, le préparateur (*nwd*) du Prince de la couronne blanche (= Osiris), celui aux doigts excellents pour assouplir la matière divine en ce beau jour (où Osiris) reçoit son (rituel de) l'ensevelissement : Prends pour toi la matière divine avec tous ses liquides, tu en es momifié, tu es oint, tu reçois la matière divine pour revêtir tes membres (...) » (trad. S. Cauville) [98]. Avec cet arrière-plan à l'esprit, il est tentant de supposer que, dans le *Spell* 1028, Chesemou et le divin « préparateur des résines » étaient collègues ès embaumements ; à moins qu'il ne s'agît tout simplement d'une seule et même personne...

Document 8. Un préparateur des résines de Ptah sous la XVIII[e] dynastie

Une statue cube de la XVIII[e] dynastie, en tout cas antérieure à l'épisode amarnien (martelage de l'élément théophore « Amon »), est consacrée en offrande votive à Ptah-Sokaris-au-sud-de-son-mur et à Nefertoum-Hekenou, au bénéfice du *ka* d'Amenmose, détenteur des titres de , « préparateur des résines de Ptah maître de Maat », et de , « chef

92 R.O. FAULKNER, *The Ancient Egyptian Coffin Texts* III, Warminster, 1978, p. 125, traduisait « You of myrrhe » ; P. BARGUET, *Les textes des sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, Paris, 1986, p. 560, « Dieu-myrrhe » ; Chr. LEITZ, *LÄGG* II, Louvain, Paris, Dudley, p. 175, « Der zur Myrrhe Gehörige ».

93 Cf. la graphie de *CT* VII 249 o, quelques phrases plus loin.

94 Voir à ce propos l'intéressante suggestion de N. Baum (« L'organisation du règne végétal », p. 435, n. 51), qui rapproche cette mention de la pratique des figurines moulées avec de la myrrhe ; l'existence d'une expression analogue, « le taureau de *senter* », également citée par cet auteur, renforce son interprétation (cf. aussi Chr. LEITZ, *LÄGG* II, p. 175). La comparaison des graphies de *CT* VII 248 u et 249 o, montre que le scribe de ce papyrus (P. Gardiner II) distinguait soigneusement dans la graphie le substantif original et la *nisba* – épiclèse.

95 *CT* VII 249 o.

96 Chr. LEITZ, *LÄGG* II, p. 121, *s. v. smw*, *Funktionen* A.

97 *Ibid.*, p. 122, *Funktionen* L f.

98 *Dend.* X 219, 10-12 ; X 413, 11-14.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des charpentiers du roi [99] ». Renvoyant au D ou Doc. 7 cité par le *Wörterbuch* I, 207, 4, l'éditeur écrivait : « Peut-être (ce mot) peut-il être compris comme la *nisbe* de *ʿntjw*, encens, et être traduit "encenseur" (*wierooker*) ou "*thuriferarius*" [100] ». Cette analyse morphologique est désormais renforcée par les exemples démotiques du même titre. On soulignera une nouvelle fois que, dans sa fonction de « préparateur des résines », Amenmose était attaché au service d'une divinité, Ptah maître de Maat, auquel il consacra d'ailleurs sa statue cube votive.

Document 9. Un préparateur des résines au Musée d'Aberdeen

Une stèle de provenance inconnue, conservée au Musée d'Aberdeen, figure le dieu sémitique Rechep-Choulman face à une table d'offrande et à un personnage au crâne rasé. La datation de ce monument, en l'absence du contexte d'invention, est aléatoire. Les commentateurs ont proposé diverses dates, XVIII^e^, XX^e^ ou XXI^e^ dynastie, sans formuler d'argument déterminant – tout au plus peut-on constater que le culte de Rechep est introduit dans le milieu de la cour au moins dès le règne d'Amenhotep II et qu'il se diffuserait plus généralement dans la sphère privée sous les Ramessides, pour être encore attesté sporadiquement jusqu'à l'époque ptolémaïque ; mais la datation de plusieurs documents sur lesquels se fonde cette chronologie est incertaine [101].

Deux colonnes de hiéroglyphes comportent le nom du dieu, deux autres la dédicace suivante :  [102], « (Monument) qu'a fait le préparateur des résines de... Amasis ». La formule initiale substantivée , introduisant les titres et le nom de l'auteur d'une inscription ou d'un monument, est d'ordinaire accordée au masculin (*ỉr(.w).n-*) [103] ; sur notre stèle, le *t* de  paraît en revanche sous-entendre un antécédent féminin ou neutre (*ỉr.t.n-*). Le premier élément du titre fut compris pour la première fois par J. Capart, qui se référait également à la profession non traduite répertoriée dans le *Wörterbuch* I, 207, 4 : « *ʿntjwj* », « le fabricant de résines [104] ». R. Stadelmann adopte cette interprétation, en traduisant « Myrrhenleser [105] », de même qu'A. R. Schulman ; lisant en outre « *ʿ.t* » la seconde partie du titre, ce dernier savant écrit à ce propos : « Aḥmose's title, *ʿntỉw-ʿ.t* is not attested in the *Wb.* There is an *ʿntỉw*, *Wb* I, 207, 4, which seems to be a professional designation, though the profession is undetermined. Since the root *ʿntỉ* seems to be involved with incense, it is possible *ʿntỉw-ʿ.t* referred to some sort of official connected with an incense chamber or storehouse, perhaps with a personal determinative for the entire expression omitted [106]. »

99 J. JANSSEN, « Twee egyptische beelden uit de verzameling W. Schrandt (Leiden) », *JEOL* 9, 1944, p. 217. Le signe , *mḏḥ*, si l'éditeur a bien lu, est écrit d'une manière simplifiée sur la pierre ; la photographie publiée à la pl. VII ne permet pas de vérifier ce déchiffrement.

100 J. JANSSEN, « Twee egyptische beelden », p. 218.

101 W.J. FULCO, *The Canaanite God Re ep*, New Haven, 1976, p. 30-32.

102 Voir les photographies publiées dans F.Ll. GRIFFITH, « The Aberdeen Reshep Stela », *PSBA* 22, 1900, p. 271 ; G. GOOSSENS, « Une stèle dédiée à Re ep- ulman », *ChronEg* 15, 1940, p. 65 ; cf. W.J. FULCO, *Re ep*, p. 6-7 (E 13). Pour la première tentative de déchiffrement, voir W. SPIEGELBERG, « Eine *R p* (רשׁף) stele », *ZeitAss* 13, 1898, p. 120-122. Je substitue temporairement un cadrat hachuré au groupe de lecture difficile discuté plus loin.

103 Pour quelques attestations rupestres, voir par exemple *BIFAO* 98, 1998, p. 94, n. 18 ; sur des stèles privées, par exemple M. MALININE, G. POSENER, J. VERCOUTTER, *Catalogue des stèles du Sérapéum de Memphis* I, Paris, 1968, n. 4, i, 1 (p. 5) ; n. 5, f, 1 (p. 6) ; n. 6, c, 1 (p. 7) ; n. 8, g, 1 (p. 9) ; n. 14, g, 1 (p. 14) (toutes ces occurrences remontent au Nouvel Empire) .

104 G. GOOSSENS, *op. cit.*, p. 66, n. 3.

105 R. STADELMANN, *Syrisch-Palästinensische Gottheiten in Ägypten*, Leyde, 1967, p. 61.

106 A.R. SCHULMAN, « The Winged Reshep », *JARCE* 16, 1979, p. 84, n. 53 ; cf. *Anlex.* 79.0505.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette hypothèse nous mène à la seconde partie du titre, qui n'est pas sans poser une difficulté de lecture à cause de la qualité de la gravure et des deux photographies publiées. Sur ces documents, le groupe a respectivement les formes suivantes (les différences des fac-similés tiennent à l'orientation de l'éclairage) :



[107]

La succession d'un signe horizontal allongé, d'un très petit signe, puis du déterminatif de la maison suggère naturellement la lecture , proposée déjà par W. Spiegelberg [108] et reprise par A. R. Schulman. Au Moyen et au Nouvel Empire, le terme *ʿ.t*, « la pièce, la salle », peut désigner une réserve dans laquelle étaient conservés divers produits ; dans ce sens, *ʿ.t* était régulièrement déterminé par un substantif précisant le contenu du magasin, et l'expression constituait, au Moyen Empire, le second élément de titres composés : « Intendant de la réserve d'eau (*wbꜣ n ʿ.t mw*), de bière (*ʿ.t ḥnq.t*), de pains (*ʿ.t t*), de fruits (*ʿ.t dqr.w*), de viande (*ʿ.t ỉwf*), des produits de la pêche (*ʿ.t ḫꜣm*), des pièces de boucherie (*ʿ.t stp.t*) [109] », « chef magasinier de la réserve de poisson (*mr-s.t n ʿ.t rm.w*) [110] », « Intendant du domaine de la réserve de graisse (*mr-pr n ʿ.t ʿḏ*) [111] », etc. Au Nouvel Empire, seules sont encore mentionnées des réserves de bière et de vin [112]. Le terme *ʿ.t* entre aussi de façon absolue dans la composition des titres « chef de la réserve, serviteur de la réserve, préposé à la réserve (*ḫry n ʿ.t, ỉḫms n ʿ.t*, *ỉry-ʿ.t*) » (Moyen Empire), sans déterminant [113]. Par analogie, on pourrait donc songer à lire sur notre stèle *ʿntyw(y) (n) ʿ.t*, « le préparateur des résines de la Réserve », où le *(n)* du génitif indirect, généralement exprimé, serait sous-entendu. Cependant, on n'adopterait pas cette solution sans quelque inquiétude, car le titre évoquant la spécialité du *ʿntyw(y)* – qui s'occupait spécifiquement des résines aromatiques – ne se range pas dans la même catégorie que ceux des autres personnages attachés à une *ʿ.t*, les *wbꜣ*, *mr-pr*, *mr-ʿḫnwty*, *mr-s.t*, *s* , *sḏꜣwty*, *ṯꜣw*, *ỉḫms*, *ḫt.t-pr*, *ỉry-wḏꜣ*, *ỉry-* [114], qui peuvent prendre en charge, selon les cas, plusieurs types de produits et indiquent plutôt un niveau de responsabilité au sein de tel ou tel magasin. Mais l'objection la plus sérieuse est paléographique, car la partie inférieure du petit signe situé au milieu du cadrat est concave et n'évoque pas la forme d'un *t* [115].

Pour cette raison, J. Capart a préféré lire ce signe  et, interprété le groupe  comme « la salle des holocaustes [116] », traduction que R. Stadelmann modifie légèrement en écrivant

107 Fac-similé approximatif, d'après G. Goossens (*op. cit.*, p. 65 [à gauche]) et F.Ll. Griffith (« The Aberdeen Reshep Stela », p. 271 [à droite]).

108 W. Spiegelberg, « *R p* stele », p. 122.

109 W.A. Ward, *Index*, nos 704-705 ; 757-765 ; H. G. Fischer, *Egyptian Titles of the Middle Kingdom. A Supplement to Wm. Ward's Index*, 1985, no 703a. Pour d'autres fonctions comme premier élément du titre, aussi *ỉḫms n ʿ.t ḥnq.t*, etc., *ibidem*, n. 564-568 ; *sḏꜣwty n ʿ.t ỉwf*, n. 1470 ; *ỉry-wḏꜣ n ʿ.t nmt.t*, n. 513 ; *mr-ʿḫnwty n ʿ.t ḥnq.t*, n. 75 ; *ḫt.t-pr n.t ʿ.t ḥnq.t*, n. 1184 ; *s n ʿ.t ḥnq.t*, n. 1356 ; *ṯꜣw n ʿ.t ḥnq.t*.

110 W.A. Ward, *Index*, no 315.

111 *Ibid.*, n. 139.

112 W. Helck, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs*, Leyde, Cologne, 1958, p. 256-258.

113 W.A. Ward, *Index*, nos 452 ; 563 ; 966 ; cf. n. 757-764. Cf. aussi le *ḫry-s t3 m ʿ.t ʿꜣ.t*, « le chef des secrets dans la grande chambre » (n. 1008 a), où *ʿ.t* est déterminé par l'adjectif *ʿꜣ.t*. Une formule plus développée consiste à associer la Réserve à un fonctionnaire particulier, par exemple *ʿ.t n ḥꜣty-ʿ n Ḏr.ty*, « la Réserve du gouverneur de Tod » (n. 967) ou *ʿ.t n ỉmy-ḫnt*, « la Réserve du chambellan ».

114 Pour les renvois à tous ces titres en rapport avec une *ʿ.t*, voir les notes précédentes. Seul pourrait à la rigueur être comparé au *ʿntỉw* le *ỉry-ʿḏ n ʿ.t ḥnq.t*, « préposé à la graisse de la cuisine », qui était chargé d'une catégorie de produits particulière.

115 Dans *Anlex.* 79.0505, D. Meeks a d'ailleurs préféré transcrire ce signe par une sorte de point.

116 G. Goossens, *op. cit.*, p. 66, n. 3.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

« *Brandopferaltar* [117] ». Le *Wb.* I 223.13 enregistre en effet un terme , « *Feuerbecken* » (suivi de divers déterminatifs figurant des formes d'autel), et un mot apparenté , « Stätte des Brandopfers ? » (223.17). Amasis serait ainsi un *ʿntyw(y) (n) ʿḫ*, « préparateur des résines de l'Autel à feu ». Le lien sémantique que l'on est tenté d'établir entre le travail des « résines aromatiques » et le lieu où s'accomplissaient des offrandes ignées, éventuellement des fumigations [118], rend cette hypothèse de lecture attrayante. Mais pour être recevable, celle-ci suppose l'existence d'une institution de « l'Autel à feu », dont on aimerait pouvoir démontrer l'existence grâce à des exemples parallèles.

Une autre hypothèse consisterait à lire le groupe , *n ḫnw*, « de la Résidence ». Certes, le signe horizontal paraît plus épais que les autres *n* gravés sur la stèle, et un trait vertical semble affecter l'extrémité droite du signe. Mais ce trait pourrait être un éclat de la pierre, et une excroissance verticale peut-être comparable s'esquisse à l'extrémité droite du *n* de . En outre, contrairement aux deux exemples certains de  sur la stèle, l'extrémité du signe allongé ne présente pas de pouce pour figurer la main ; cette omission n'exclut pas en soi une lecture , mais ne permet de l'accepter qu'avec réserve. Enfin, le profil général du petit signe central tel qu'on le devine sur les deux photographies publiées s'accorderait bien avec la forme d'un petit récipient ouvert vers le haut. Du point de vue du sens, le titre *ʿntyw(y) n ḫnw*, « préparateur des résines de la Résidence », serait satisfaisant, puisque l'institution de la Résidence est connue dès l'Ancien Empire et apparaît dans quelques titres civils et militaires, en particulier au Nouvel Empire [119] ; du reste, le document 11 que nous commenterons plus loin atteste que certains préparateurs de résines aromatiques devaient exercer leur activité dans le proche entourage du pharaon. Amasis travaillerait alors dans le cadre du palais royal ; néanmoins, cette hypothèse est paléographiquement incertaine et il ne paraît pas raisonnable de trancher sans un nouvel examen du monument original.

Document 10. Un préparateur des résines au service du culte funéraire du Grand chef des Ma Namart (Abydos, X^e^ siècle)

Peu de temps avant l'accession de Chéchonq (I^er^) comme premier roi de la XXII^e^ dynastie (*ca.* 945 *a.C.*), le pharaon Psousennès II, après consultation oraculaire, instaure le culte funéraire d'une statue du Grand chef des Ma Namart, père de Chéchonq, qui sera dressée dans le temple d'Osiris à Abydos [120]. Comme on l'a souligné depuis longtemps, la description concrète de la fondation, constituée conjointement sur les biens de Chéchonq (15 *deben* d'argent) et de Psousennès (20 *deben* d'argent), jette un éclairage intéressant sur l'organisation pratique d'un nouveau culte [121].

117 R. STADELMANN, *Syrisch-Palästinensische Gottheiten*, p. 61.

118 Sur l'usage de la myrrhe « versée » dans le feu, voir N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 439.

119 *Wb* III, 370, 11-14 ; P.-M. CHEVEREAU, *Prosopographie des cadres militaires égyptiens du Nouvel Empire*, Paris, 1994, p. 128 ; p. 163 ; p. 182-183 ; p. 186 ; p. 224.

120 Stèle du Musée du Caire JE 66285, trouvée à Abydos (A.M. BLACKMAN, « The Stela of Shoshenk, Great Chief of the Meshwesh », *JEA* 27, 1941, p. 83-95, pl. X-XII.

121 Cf. B. MENU, « La fondation cultuelle accordée à Sheshonq », *CRIPEL* 5, 1979, p. 183-189 ; *id.*, « Les échanges portant sur le travail d'autrui », dans N. Grimal, B. Menu (éd.), *Le commerce en Égypte ancienne*, *BiEtud* 121, Le Caire, 1998, p. 201-202.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le capital matériel et humain qui permettra d'entretenir le culte de la statue, de constituer le *ḥtp-nṯr* dont proviendront les offrandes et les moyens de subsistance du personnel affecté, se range globalement dans deux catégories. D'abord, dans l'ordre de l'énumération, les revenus de biens-fonds et d'un cheptel et les services du personnel nécessaire à leur exploitation : deux champs (*3ḫ.wt*) de cinquante aroures chacun, situés dans le terroir d'Abydos (l. 11-13) ; la main-d'œuvre attachée à ces terres se compose d'un paysan (*iḫwty*, lecture incertaine) et de ses quatre serviteurs (*ḫm.w*) (l. 13) ; un fonds de bétail composé de dix bovins, élevés par un bouvier (l. 14) ; enfin, dernier bien foncier de la dotation, les revenus d'un jardin (*k3m*) situé dans la périphérie d'Abydos, qu'exploiteront un jardinier (*k3ry*), deux  (*sḫty*) et deux servantes. Le terme *sḫty* désigne soit des tisserands, soit des chasseurs d'oiseaux, professions dont le nom égyptien est homographe. Plusieurs commentateurs ont opté pour la première acception [122] (supposant plutôt une manufacture en atelier qu'une exploitation de plein air), mais si l'on comprend d'après le contexte que ces personnes sont, comme le jardinier, attachées à la mise en valeur d'un jardin, on y verrait plus volontiers des oiseleurs, car les jardins, en particulier les vergers, constituent un terrain privilégié pour la chasse aux oiseaux [123]. Ceux-ci prenaient place sur l'autel au même titre que le produit des récoltes (fruits, céréales) et du cheptel (viande, lait).

Les hommes et les femmes constituant le personnel exploitant de ce domaine sont des *nmḥ.w* (l. 12), des particuliers ne faisant pas directement partie du personnel d'un temple ou d'une administration [124], qui étaient probablement tenus (par convention orale ou contrat écrit ?) de mettre leur force de travail au service de l'exploitation de ces terres. Le transfert des droits de jouissance des revenus de ces biens fonciers au nouveau bénéficiaire s'accompagne donc logiquement du transfert, dont la valeur est évaluée en unités de poids métallique (*deben*, *qité* d'argent), des obligations du personnel y afférent – et c'est à ce titre, sans doute, que les exploitants sont tous précisément identifiés par leurs noms, patronymes et matronymes.

Les biens qui alimenteront le *ḥtp-nṯr* de la statue seront également manufacturés par une seconde catégorie de personnes [125], des artisans vraisemblablement membres du personnel du temple, dont tout ou partie de la production stockée dans les réserves d'Osiris (trésor,

Toutes les questions posées par l'épigraphie et l'interprétation du texte n'ont pas été résolues, mais un nouvel examen approfondi de ce document, sous tous ses aspects, sortirait du cadre de la présente contribution. En ce qui concerne la dotation de biens fonciers, de cheptel et des services accomplis par le personnel y afférent (l. 11-15), on se demandera, par exemple, si les valeurs exprimées en unités de poids métallique (argent) correspondent toujours au versement concret d'une quantité de ce métal, ou s'il s'agit plutôt, au moins dans certains cas, d'un étalon purement scriptural permettant d'exprimer la valeur de biens dans un système étalonné (cf. J.J. JANSSEN, *Commodity Prices from the Ramessid Period. An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes*, Leyde, 1975, p. 101). À l'appui de la seconde hypothèse, on soulignera que, sur le total de 35 *deben*, seuls 8 *deben* et 7 2/3 + 2/3 de *qité* d'argent (ou de biens de valeur équivalente ?) ont été explicitement versés au Trésor d'Osiris (l. 23-24 : « l'argent des gens qui a été fourni au Trésor d'Osiris ») – à savoir le paiement permettant de transférer au culte de la statue de Namart les services d'artisans attachés au domaine d'Osiris. Même lorsque l'Égypte sera monétarisée, sous les Ptolémées, les scribes égyptiens continueront d'utiliser les unités de poids métalliques comme un étalon strictement virtuel, parallèlement à l'usage du numéraire grec, seul à être réellement frappé.

122 A.M. BLACKMAN, « The Stela of Shoshenk », p. 85 (avec hésitation, cf. p. 91, n. 63) ; B. MENU, « La fondation », p. 185.

123 Sur la chasse et l'élevage des oiseaux, voir J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* V, Paris, 1969, p. 320-446 ; K. VANDORPE, *Les villages des ibis dans la toponymie tardive*, *Enchoria* 18, 1991, p. 115-122.

124 B. MENU, *op. cit.*, p. 185.

125 Cette distinction en deux catégories de personnels paraît essentielle à l'interprétation du texte, surtout en ce qui concerne le statut des professions mentionnées ; B. Menu (*op. cit.*, p. 189, n. 9) observait, en d'autres termes, la même distinction : « Les services sont ou bien considérés comme tels (ceux fournis par les cultivateurs, le berger, le jardinier, les tisserands), ou bien sollicités en vue de la manufacture des produits destinés aux offrandes, tels que le miel, l'encens, l'huile d'éclairage, le pain et la bière ».

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

grenier, brasserie) fournira l'autel de Namart (l. 16-24). Ces individus ne sont pas identifiés par leur nom, peut-être parce qu'ils font partie de l'institution et que, contrairement aux paysans *nmḥ.w*, le travail (*ḥɜk*) qu'ils doivent de toute manière au temple n'est pas lié à la convention d'exploitation d'un bien foncier. En d'autres termes, le domaine d'Osiris possédait un certain nombre d'artisans, qui fournissaient les réserves du dieu ; lorsqu'un donateur voulait créer une fondation funéraire, il versait une somme au trésor d'Osiris [*swḏ (ḥḏ) r pɜ pr-ḥḏ*] ouvrant un droit [126] au transfert d'une partie de la production au profit du nouveau culte, correspondant aux forces de travail (*ḥɜk*) d'un nombre déterminé d'artisans – et les biens étaient prélevés directement dans les réserves du temple (*telle quantité du produit X pr n pɜ pr-ḥḏ n Wsỉr m-mn.t r pɜ ḥtp-nṯr n Wsỉr Un tel*). Pour exprimer ce mécanisme, le texte utilise à peu près le même formulaire pour les différentes catégories d'artisans :

> Collecteurs de miel [127], 5 hommes, chacun à 6 2/3 de *qité* par homme, ce qui fait 3 2/3 de *deben* d'argent, versés (*swḏ*) au trésor d'Osiris, et (par conséquent) 1/2 *hin* (*ca.* 0,24 l.) de miel sortira du trésor d'Osiris quotidiennement à destination de l'offrande divine (*ḥtp-nṯr*) de l'Osiris grand chef des Ma Namart, justifié, pour toujours et à jamais, au titre de travail (*ḥɜk*) (dû par) ces 5 collecteurs de miel dont on a versé l'argent dans le trésor d'Osiris, sans qu'ils ne (puissent) mourir, sans qu'ils ne (puissent) diminuer.

Les deux derniers syntagmes, des futurs III circonstanciels négatifs (*ỉw bn ỉwᵓw mt, ỉw bn ỉwᵓw ɔq*) dont le pronom suffixe se réfère aux cinq collecteurs de miel [128], expriment la perpétuité du service activé par le paiement du fonds : il ne pourra diminuer sous aucun prétexte et sera maintenu (par les prochaines générations) même au-delà de la mort des collecteurs de miel actuellement en fonction.

Outre ces personnages, plusieurs travailleurs sont mis au service de la fondation, selon les mêmes termes. Cinq « porteurs d'encens » (*fɜy snṯr*) produiront chaque jour pour la statue de Namart 5 *qité* (*ca.* 45,75 gr.) d'encens (*snṯr*) (l. 17-19) – le titre composé du participe *fɜy*, souvent relatif à des personnages apportant des offrandes à l'autel, a naturellement évoqué aux commentateurs les « thuriféraires » du monde chrétien [129]. Au-delà de la coïncidence étymologique, les « porteurs d'encens », régulièrement mentionnés après les collecteurs de miel, récoltaient comme eux la matière première auprès des producteurs pour la transporter au trésor d'un domaine sacré [130]. De même, un  fournira quotidiennement un demi *hin* (*ca.* 0,24 l.) de  [*sgnn (n) stɜ(.t)*, nous reviendrons sur l'interprétation de ces termes plus loin] « pour la chandelle (*ḫbs*) de l'Osiris, grand chef des Ma, Namart (...) » (l. 19-21). Enfin, deux (ou trois [131]) catégories d'artisans s'occuperont de la transformation de l'orge

126 Je reprends cette expression à B. Menu (*op. cit.*, p. 188).

127 *By.ty* désignerait des « collecteurs de miel » plutôt que des « apiculteurs » à proprement parler, cf. P. Grandet, *Le Papyrus Harris I (BM 9999)* II, *BiEtud* 109/2, Le Caire, 1994, p. 120, n. 504.

128 Lorsque l'artisan concerné est un homme *seul*, le sujet des deux futurs III est au singulier (l. 20-21 : (*ỉw bn ỉwᵓf mt, ỉw bn ỉwᵓf ɔq*).

129 A.M. Blackman, « The Stela of Shoshenk », p. 85 ; B. Menu, « La fondation », p. 185 ; p. 187.

130 P. Grandet, *Le Papyrus Harris I* I, 28, 3 (p. 261) ; 46, 1 (p. 286) ; 48, 2 (p. 288) ; II, p. 120-121, n. 504 ; cf. N. Baum, « *SNṮR :* une révision », *RdE* 45, 1994, p. 18.

131 La lecture du début de ce passage (l. 21) pose une difficulté ; les précédents commentateurs supposent qu'il y est question du « don d'un homme » anonyme (A.M. Blackman, « The Stela of Shoshenk », p. 91, n. 76 ; cf. aussi pl. XII A, 22 b-c, où le cadrat de lecture difficile pourrait aussi contenir le même

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et du blé en bière et en pain, à savoir deux brasseurs [132] et 1/4 des forces de travail d'un pâtissier. En l'occurrence, le formulaire est adapté, car les produits n'étaient pas stockés dans le trésor, mais dans un grenier (blé, pain) et dans une brasserie (orge, bière) : « l'orge et le blé sortiront quotidiennement sous forme de pain et de bière [...] du grenier (*nw.t*) d'Osiris et de la brasserie (*ʿr.t*) d'Osiris à destination de l'offrande divine (*ḥtp-nṯr*) de l'Osiris grand chef des Ma Namart » (l. 21-22) [133].

La fonction de  a été comprise, d'après le contexte, comme la désignation d'un « *Oil-Man (?)* [134] » ou « oléiculteur [135] ». Les parallèles démotiques et hiéroglyphiques invitent cependant à y reconnaître une nouvelle attestation du *ʿntyw(y)*, dont le titre est déterminé par les mêmes signes  que dans le document 8. Le produit manufacturé par ce personnage, le  [*sgnn (n) stꜣ(.t)*], était destiné à « la chandelle d'Osiris [136] », et l'on y a donc vu du « *luminant oil* [137] », de l'« huile d'éclairage [138] ». D'après les documents ramessides de Deir el-Médina, *sgnn*, dont le descendant copte ⲥⲟϭⲛ signifiera « onguent [139] », paraît être un terme générique désignant une catégorie de produits relativement large [140]. Ainsi, par exemple, un compte de distribution ayant pour intitulé une date, puis la formule « au jour susdit, partage du *sqnn* », comprend en réalité une énumération de matières bien distinctes : de l'huile (*nḥḥ*), de la graisse (*ʿḏ*), du miel (*by.t*) et du *sqnn nḏm* au sens restreint [141]. Un autre document se définit comme un « compte rendu (*snny*) du *sgnn* donné par le préparateur de corps gras (*swʿb smy* [142]) du Roi de Haute et Basse Égypte (Ramsès IX) », puis répertorie des quantités d'huile (*nḥḥ*) [143]. Le terme *sgnn* semble ainsi recouvrir un ensemble de « matières grasses », voire « onctueuses » si l'on y inclut le miel [144]. Certains de ces produits étaient utilisés pour le graissage des chandelles (*ḫbs*) qui éclairaient le travail des ouvriers [145] ; dans ce

titre) ; cependant, cet anonymat paraît étrange, et la tournure « [...], un homme » semble parallèle aux autres termes de l'énumération des professions (profession X, Y hommes) ; il est donc permis de se demander si le passage endommagé ne comportait pas également le nom d'une profession. On lirait alors : « [profession X], un homme, brasseurs, deux hommes, chacun à 6 2/3 de *qité* par homme, boulanger, 1/4 d'homme, ce qui fait une *qité* d'argent, etc. » ; le prix de la profession X et des brasseurs serait séparé de celui du boulanger parce que celui-ci allait seulement fournir 1/4 de sa force de travail à la fondation.

132 Selon l'interprétation de A.M. Blackman (« The Stela of Shoshenk », p. 91, n. 77).

133 Pour la production de pain et de bière, la fondation est constituée, d'une part, du payement au trésor ouvrant droit au service des brasseurs et du pâtissier et, d'autre part, du produit des récoltes des 100 aroures de champs susdites, fournissant les céréales nécessaires (orge et blé) stockées dans le grenier d'Osiris (l. 23).

134 A.M. Blackman, « The Stela of Shoshenk », p. 91, n. 75, avec renvoi à une référence erronée du *Wb* I, 208, 7 (sans doute pour *Wb* I, 208, 1, « sorte d'onguent ou de parfum », terme dont le titre professionnel serait une *nisba*).

135 B. Menu, « La fondation », p. 185 ; 187.

136 Sur le rôle de la lampe dans le culte funéraire osirien à l'époque saïte, voir M. Étienne, « La stèle 26.1.19 retrouvée », *RdE* 44, 1993, p. 28-29, et en particulier sur les donations de champs dont les revenus sont destinés à entretenir la flamme de la lampe d'une divinité, A. Leahy, « Saite Lamp Donations », *GöttMisz* 49, 1981, p. 37-46.

137 A.M. Blackman, « The Stela of Shoshenk », p. 85.

138 B. Menu, « La fondation », p. 187.

139 W. Westendorf, *Koptisches Handwörterbuch*, Heidelberg, 1977, p. 216.

140 Cf. D. Valbelle, *« Les ouvriers de la Tombe ». Deir el-Médineh à l'époque ramesside*, *BiEtud* 96, Le Caire, 1985, p. 154.

141 O. DM 0204 v^{os} (*KRI* VI 137, 6-11). *Sgnn* est dans ce texte à la fois la désignation d'un produit particulier (sens restreint) et un terme générique régissant un ensemble de substances, selon une méthode taxonomique égyptienne observée également dans le domaine botanique, cf. N. Baum, « L'organisation du règne végétal », p. 426.

142 Traduction de ce titre, D. Valbelle, *Les ouvriers de la Tombe*, p. 154.

143 P. Turin Cat. 1894 (*KRI* VI, 656, 15-657, 13), cf. W. Helck, *Materialen zur Wirtschaftsgeschichte des Neuen Reiches* IV, Wiesbaden, 1963, p. 695 ; *id.*, *Die datierten und datierbaren Ostraka, Papyri und Graffiti von Deir el-Medineh*, *ÄgAbh* 63, Wiesbaden, 2002, p. 474.

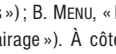
144 Le *Wörterbuch* le définissait comme un « onguent » ou « de l'huile », cf. aussi W. Helck, *Materialen* IV, p. 504-505 ; J.J. Janssen, *Commodity Prices*, p. 336-337 ; P. Wilson, *Lexikon*, p. 945, *s.v. sgnn*.

145 Voir le commentaire lumineux de J. Erný, *The Valley of the Kings*, *BiEtud* 61, Le Caire, 1973, p. 43-54.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

contexte, la racine *sgnn* désigne à la fois le produit employé (substantif) [146] et l'action du graissage ou de l'onction de la chandelle (verbe) [147]. L'expression *sgnn (n) stꜣ(.t)*, littéralement « onguent de flamme », également attestée à Deir al-Médina [148], se réfère donc vraisemblablement à une substance servant de combustible à une mèche ignée [149].

On se demandera légitimement si la compétence du *ʿntyw(y)* pour la manufacture de graisse à chandelle procédait d'une extension naturelle de son domaine d'activité – en tant que spécialiste de la confection de parfums, il excellait nécessairement dans le traitement des matières grasses (employées comme excipients des arômes [150]) – ou si l'onguent d'éclairage qu'il préparait pour un usage spécifiquement cultuel possédait des propriétés aromatiques particulières. Certaines formes de *sgnn*, en effet, étaient vraisemblablement utilisées comme parfum ; à la suite de W. Helck [151], les auteurs ont plusieurs fois souligné l'expression *sgnn nḏm*, évoquée plus haut, où l'épithète exprimerait la qualité cosmétique du parfum. Dans notre contexte, il est très tentant de supposer que le *sgnn* confectionné pour la chandelle de l'Osiris Namart était un produit analogue à l'onguent cultuel que N. Baum décrit comme « le *medjet* à base de graisse animale, servant aussi bien à l'onction qu'à la confection de chandelles, et correspondant à la graisse aromatique de Dioscoride, que l'on aromatise en y incorporant de la myrrhe grasse détrempée au vin [152] ».

146 Cf. J. Capart, A.H. Gardiner, B. Van de Walle, « New Light on the Ramesside Tomb-Robberies », *JEA* 22, 1936, p. 178 (« Wicks coated with  'tallow' ») ; W. Helck, *Materialen* IV, p. 505 (« *sgnn*-Öl (...) als Beleuchtung benutz ») ; J.J. Janssen, *Commodity Prices*, p. 336 (« oil for lamps ») ; B. Menu, « La fondation », p. 187 (« huile d'éclairage »). À côté de *sgnn*, terme générique, d'autres expressions désignent des substances utilisées pour le graissage des chandelles : *smy* (une matière grasse), *ʿḏ wꜥḏ r stꜣ(.t)* (graisse fraîche pour flamme/éclairage), *nḥḥ* (huile).

147 O. Cairo *CG* 25820 (*KRI* VI, 661, 6-8) ; cf. W. Helck, *Materialen* IV, p. 701 ; *id.*, *Die datierten Ostraka*, p. 509 ; on signalera aussi A.G. McDowell, *Village Life in Ancient Egypt*, Oxford, 1999, p. 207-209.

148 J. Černý, *The Valley of the Kings*, p. 43, n. 3 ; J.J. Janssen, *Commodity Prices*, p. 336. À propos du terme *stꜣ(.t)*, on notera que les idées de « flamme » (traduction « onguent de flamme ») et de « lumière » (traduction « onguent d'éclairage ») sont sémantiquement proches dans une civilisation préélectrique où l'on fait usage, pour l'éclairage artificiel, de lampes ignées, cf. notre mot « flambeau », forgé sur la notion de feu, de flamme, mais désignant un « appareil d'*éclairage* portatif » (*Petit Robert*, *s.v.* flambeau).

149 Si l'interprétation habituelle du texte O. Cairo CG 25820 (*KRI* VI 661, 6-8 ; cf. W. Helck, *Materialen* IV, p. 701 ; *id.*, *Die datierten Ostraka*, p. 509) est exacte, on notera que la quantité de *sgnn* nécessaire pour graisser les chandelles de Deir el-Médina (8 *hin* pour 200 chandelles, soit ca. 0,0192 l. par chandelle) est dérisoire par rapport à celle que le *ʿntyw* livre quotidiennement pour la chandelle de Namart (1/2 *hin* pour une chandelle, soit ca. 0,24 l.). Dans le premier cas, on aurait graissé 12,5 chandelles avec un demi *hin*, dans le second, seulement une. Cependant, on peut supposer que l'expression « pour la chandelle (*r pꜣ ḫbs*) de l'Osiris Un tel » ne désignait pas une seule chandelle, mais la succession des chandelles uniques que l'on remplaçait régulièrement lorsque la précédente était consumée, afin de maintenir la flamme allumée en permanence pour le culte. Si l'on graissait, par exemple, 12 chandelles avec un demi *hin* (comme à Deir al-Médina), et que la flamme restait allumée pendant 24 heures, une chandelle se consumait en deux heures (de notre système chronométrique) ; si la flamme brûlait seulement pendant une demi-journée (12 heures modernes, ou antiques à l'équinoxe), une chandelle tenait une heure (nous ignorons la longueur d'une chandelle et son temps de consomption). Lors du creusement de la Tombe royale, les deux équipes d'ouvriers utilisaient jusqu'à 66 chandelles par période de travail quotidien, mais ce nombre pouvait diminuer fortement selon les besoins d'éclairage (J. Černý, *The Valley of the Kings*, p. 49-52). La comparaison ne peut s'étendre loin, car nous ignorons combien de chandelles étaient allumées en parallèle pour ces travaux (nombre probablement variable) ; en revanche, le singulier *pꜣ ḫbs* suggère qu'une seule lampe à la fois brûlait pour le culte de l'Osiris Namart. On observera encore que la quantité d'onguent à brûler livrée par le *ʿntyw* est constante pendant toute l'année ; on peut en déduire soit que le surplus de *sgnn* était thésaurisé pendant une moitié de l'année pour combler le déficit de l'autre moitié, soit que la durée d'illumination de la chandelle de Namart ne changeait pas en fonction des variations saisonnières de la durée du jour lumineux ; la seconde hypothèse s'expliquerait facilement si la flamme était entretenue jour et nuit.

150 Cf. N. Baum, « L'organisation du règne végétal », p. 436.

151 W. Helck, *Materialen* IV, p. 504-505 ; J.J. Janssen, *Commodity Prices*, p. 336-337 ; en revanche, la mention (sans référence textuelle) de *sgnn wꜥḏ*, chez M.A.-H. Shimy (*Parfums*, p. 150), paraît provenir d'une mauvaise interprétation de la phrase allemande de W. Helck (celle-ci a une portée générale, concernant l'ensemble des huiles, et non le *sgnn* en particulier).

152 N. Baum, « L'organisation du règne végétal », p. 438 ; cf. *Edfou* II, 227, 12-13, É. Chassinat, « Quelques parfums et onguents en usage dans les temples de l'Égypte ancienne », *RegA* 3, 1931, p. 121-122 ; V. Loret, « Deux racines tinctoriales de l'Égypte ancienne. Orcanette et garance », *Kêmi* 3, 1930-1935, p. 26.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Document 11. Deux recettes d'onguent prophylactique pour préparateur de résines aromatiques

Le papyrus hiératique CGC 58027, copié à l'époque ptolémaïque avancée (?) [153], est un recueil de formules et de recettes d'onguents pour assurer la protection du roi pendant les douze heures de la nuit. Il se composait globalement de sept parties : 1° (pages I-III) une série d'incantations qui devaient être récitées pour la protection du Pharaon à chaque heure de la nuit [154] ; 2° (page III, l. 11-14) des instructions sur les conditions dans lesquelles ce texte devait être utilisé ; 3° (page III, l. 14-17) une liste permettant de connaître le nom des douze dieux préposés à chacune des heures, représentés à la page IV [*twt n le dieu Un tel, rpy.t n la déesse Une telle* ; dans les incantations, ces dieux sont collectivement appelés « Ceux qui sont dans leur heure » (*ỉmy.w-wnw.t=sn*)], suivie de la description de la coiffe de certains d'entre eux ; 4° (page IV) les images des douze divinités représentées debout, ainsi que d'un lit accompagné d'un oeil *oudjat*, tous deux disparus dans une lacune ; 5° (page IV, col. A-B, C, l. 2) en annexe (*ỉny-r*), deux recettes d'onguents (*gs*), introduites par l'intitulé du livre dont elles sont extraites [155], et destinées à enduire la personne (endormie) et toutes les fenêtres de sa maison ; 6° (IV, C, l. 2-8) des formules que devait prononcer le ritualiste en chef ; 7° enfin, le colophon (IV, l. 8) nous apprend que ce texte composite avait pour titre « *Protections de la chambre à coucher* » du palais royal [*ʿsꜣ.w ḥnq.t' n pr nsw.t*] ; on aimerait savoir à quelle époque fut composé cet ouvrage, dont aucune mention conservée n'est antérieure au règne des souverains macédoniens [156].

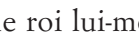
153 L'éditeur, W. Golenischeff (*Papyrus hiératiques*, Le Caire, 1927, p. 114-131 [*CGC* 58001-58036]), suivi par A.H. Gardiner (« The House of Life », *JEA* 24, 1938, p. 178), date le texte hiératique de l'époque romaine (« très probablement Ier siècle après J.-C. » [p. 114]). Selon lui, « La face à fibres horizontales contenant le texte hiératique n'est pas celle qui à l'origine avait été le recto du manuscrit, car les écritures hiératiques, qui datent du Ier siècle apr. J.-C., sont moins anciennes que les écritures démotiques assignées par M. Spiegelberg à l'époque ptolémaïque. Comme c'est le cas avec les papyrus nos 1116 A et 1116 B de Pétrograd, nous avons ici aussi un vieux papyrus de comptabilité qui, devenu hors d'usage, a été employé pour recevoir un texte d'une autre nature sur le revers resté en blanc » (p. 114). Sans examen simultané des deux faces de l'original, il serait risqué de se prononcer sur la datation d'après des arguments « codicologiques ». Quelques observations invitent cependant à considérer avec prudence les datations absolue et relative proposées par W. Golenischeff. En effet, les scribes commencent normalement à écrire le long des fibres, sur la face intérieure du rouleau, où celles-ci sont perpendiculaires à l'axe d'enroulement du *volumen*, même lorsqu'il s'agit de comptes ; l'ordre de rédaction suggéré par l'éditeur serait donc contraire aux habitudes ; du reste, les exemples de papyrus opisthographes cités par W. Golenischeff (remontant au Nouvel Empire !) opposent en réalité un démenti à son interprétation, car les textes les plus anciens – en effet des comptes –, sont écrits du côté des fibres *horizontales* (« *verso* » de l'édition de W. Golenischeff, mais en réalité *recto* de la nomenclature papyrologique actuelle), tandis que le texte littéraire, plus récent, se trouve du côté des fibres *verticales* (voir W. Golenischeff, *Les papyrus hiératiques nos 1115, 1116 A et 1116 B de l'ermitage impérial à St-Pétersbourg*, s. l., 1913, pl. IX-XXVIII). En outre, l'éditeur observait qu'un découpage intentionnel avait retranché la fin manquante du document hiératique : « Comme actuellement la lisière de la page contenant la représentation des douze dieux est bien nette et ne présente aucune trace de déchirures, il est à croire que la page perdue ne s'est pas détachée accidentellement du reste du rouleau, mais qu'elle en a été séparée intentionnellement à l'aide d'un instrument tranchant, et cela à une époque qu'il n'est pas possible en ce moment de préciser » ; or, à cette extrémité du rouleau, le texte démotique est complet et séparé de la lisière par une marge, ce qui pourrait indiquer qu'il est plus récent que le découpage observé par W. Golenischeff (W. Spiegelberg, *Die demotischen Papyrus*, Strasbourg, 1906 [*CGC* 30601-31270 ; 50001-50022], pl. CIV, où le cadrage de la photographie s'arrête avant la lisière). Le document démotique est d'ailleurs partout complet, sauf à l'autre extrémité du rouleau, où s'observent des traces d'arrachage (correspondant au début également lacunaire du texte hiératique). Enfin, la face démotique (le *verso*) a connu au moins deux remplois successifs dont les colonnes sont disposées tête-bêche, certaines ne respectant pas le format original du rouleau. Cette convergence d'indices tend à montrer que le texte hiératique littéraire est plus ancien que les comptes démotiques, datés de l'époque ptolémaïque par W. Spiegelberg (paléographie).

154 On retrouve une copie du même texte, adaptée au contexte, sur les parois du Mammisi de Dendara, *Dend. Mamm.*, 203-206 ; Fr. Daumas, *Les mammisis des temples égyptiens*, Paris, 1958, p. 376.

155 S. Schott, *Bücher und Bibliotheken im Alten Ägypten*, Wiesbaden, 1990, no 26, p. 14 ; no 1658, p. 382.

156 D. Jankuhn, *Das Buch "Schutz des Hauses"*, Bonn, 1972, p. 142-143 ; S. Schott, *Bücher*, no 1481, p. 326-327.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les instructions relatives à l'usage du livre préconisent qu'il ne soit vu « par l'oeil d'aucun individu, si ce n'est le roi lui-même, le ritualiste en chef (*ḫry-ḥb ḥry-tp*) et le  dans le *Per-ankh* » (III, l. 13-14) [157]. Les trois seules personnes autorisées à lire le papyrus détiennent ce privilège en vertu du contenu et de la destination de l'ouvrage : le pharaon « lui-même » est le premier concerné par les formules vouées à lui assurer la protection des dieux veilleurs ; de même, une partie du texte est précisément rédigée pour être prononcée par le ritualiste en chef (*ḏd mdw ỉn ḫry-ḥb ḥry-tp*, IV, C, l. 2-3). Quant au troisième personnage, il a posé un problème d'interprétation à certains auteurs. Vraisemblablement influencé par la mention du *scriptorium* (*pr-ˁnḫ*), G. Maspero suggérait prudemment de traduire « le gardien des livres (?) [158] », hypothèse adoptée sans discussion par D. Jankuhn (« *Bücherverwalter* ») [159]. Cependant, A. H. Gardiner a proposé une solution plus satisfaisante : « In spite of the inappropriate determinative I think the rendering "myrrh-keeper" is likely to be correct, and this will be a rather too specific designation of the keeper of the drugs which (...) may have formed part of the regular equipment of the House of Life [160]. » Si l'on admet cette interprétation, la présence du « préposé à la myrrhe » parmi les hauts responsables habilités à lire le papyrus se justifie pleinement : comme spécialiste des résines aromatiques attaché au *pr-ˁnḫ*, c'est lui qui préparera les onguents prophylactiques dont le livre contient les recettes ; le texte établit d'ailleurs explicitement le lien entre le *pr-ˁnḫ*, où officiait le *ỉry-ˁntyw*, et la recette d'un des deux onguents : c'est « le puissant (*ỉꜣ*) onguent secret du *pr-ˁnḫ* » (IV, l. 1) [161].

En réalité, les déterminatifs  et  ne posent aucune difficulté, car ils se rapportent non à la substance en particulier, mais à l'ensemble de l'expression désignant le métier de préparateur de résines ; l'homme assis détermine naturellement un titre et celui qui tient un bâton, signifiant toute forme d'activité ou de travail, constitue une variante du signe  que nous avons déjà rencontré dans les documents 8 et 10 [162]. La construction composée *ỉry-ˁntyw*, formée, selon un schéma habituel, de la *nisba* de la préposition *r* et du nom du produit sur lequel portait l'activité professionnelle considérée, est une simple variante du titre *ˁntyw(y)*, où la *nisba* est directement issue du substantif. Cette variation libre des formes *ˁntyw(y)* et *ỉry-ˁntyw* n'est pas sans rappeler l'usage de l'arabe parlé égyptien pour la construction de certains noms de métier ou d'artisanat : le locuteur [163] utilisera au choix soit le terme classique – une dérivation directe (*nisba* ou forme intensive *faˁˁāl* [164]) au départ du substantif désignant le produit manufacturé ou négocié (cf. la *nisba ˁntyw(y)* en ég. anc.) –, soit une expression dialectale périphrastique du type « *btāˁ al-* » « celui qui appartient à, qui est en rapport avec... », d'où « le préposé à... » (*cf.* ég. anc. *ỉry-ˁntyw*). Ainsi se forgent des paires

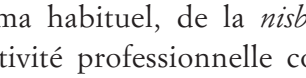
157 A. Mariette, *Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq* I, Paris, 1871, pl. 37, l. 12-13 (papyrus nº 7).

158 G. Maspero, *Mémoire sur quelques papyrus du Louvre*, Paris, 1875, p. 67.

159 D. Jankuhn, *Das Buch*, p. 142, n. 91.

160 A.H. Gardiner, « The House of Life », p. 178.

161 Cf. Ph. Derchain, *Le papyrus Salt 825 (B.M. 10051), rituel pour la conservation de la vie en Égypte* I, Bruxelles, 1965, p. 76-77.

162 Pour un cas de variation libre entre les signes et , voir, par exemple, *BIFAO* 98, 1998, p. 95-97. À la page 94, on préférera la lecture  pour l'inscription nº 2, *cf.* fig. 4-5 et le parallèle cité à la page 98, n. 53 (aimable suggestion de D. Devauchelle).

163 Je remercie mes informatrices, Hanane Gaber et Myriam Wissa, de s'être gracieusement livrées à mon enquête.

164 Cf. R. Blachère, M. Gaudefroy-Demombynes, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, 1975, p. 90, § 52 a (« noms d'artisans »).

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

lexicales analogues à notre exemple hamito-sémitique ancien : le « légumier [165] » (*nisba*) (*al-ḫodarī*) *versus* le « préposé aux légumes » (*btāʿal-ḫodār*) ; le « fruitier » (*nisba*) (*al-fakahānī*) *versus* le « préposé aux fruits » (*btāʿal-fakha*) ; le « cordonnier » (*nisba*) (*al-gazmagī*) *versus* le « préposé aux chaussures » (*btāʿal-gizam*) ; le « laitier » (*faʿʿāl*) (*al-labbān*) *versus* le « préposé au lait » (*btāʿal-laban*), le « poissonnier » ou le « pêcheur » (*faʿʿāl*) (*al-sammāk*) [166] *versus* le « préposé aux poissons » (*btāʿal-samak*) ; le « menuisier » (*faʿʿāl*) (*al-naggār*) *versus* le « préposé à la sciure de bois » (*btāʿal-nigāra*) ; le « vendeur d'oeufs » (*faʿʿāl*) (*al-bayyāḍ*) [167] *versus* le « préposé aux oeufs » (*btāʿal-bēḍ*) [168], etc.

La pharmacopée dont devait faire usage le *ỉry-ʿntyw* pour réaliser les pommades prophylactiques ne se limitait pas à la myrrhe ; certes, la *tp.t* employée dans les deux recettes pourrait être un onguent à base d'*ʿntyw*, car les deux termes sont spécialement associés à partir du Nouvel Empire [169], mais plusieurs autres substances sont utilisées, les unes comme excipients, les autres comme aromates : aux huiles, liquides et onguents (*bꜣq wꜣḏ*, *mw n mstꜣ*, *mrḥ.t* [170], *tp.t*) [171], le préparateur mêlera, selon la recette, cinq ou six végétaux [*ʿnḫ-ỉmy*, *ms*, *sꜣ.w-Ỉs.t*, *ỉnỉw*, *qty*, *btt* (?), *ḫt-ds*] [172], ainsi que du miel (*by.t*). À l'instar de son collègue incorporé à la fondation de l'Osiris Namart (Doc. 10), le *ỉry-ʿntyw* chargé de la confection du liniment royal n'était pas seulement un « spécialiste de la myrrhe », mais plus largement un préparateur d'onguents efficaces (*gs ʿꜣ*), un parfumeur connaissant les mixtures secrètes (*s tꜣ*) dont les résines aromatiques constituaient traditionnellement un des ingrédients de base.

Lorsque le contexte permet de connaître l'institution de rattachement d'un *ʿntyw(y)*, nous l'avons vu, il s'agit la plupart du temps d'un temple (Doc. 3, 5, 6, 8, 10). Les instructions destinées aux utilisateurs du recueil d'incantations et onguents magiques CGC 58027 nous apprennent en outre que certains préparateurs de résines aromatiques faisaient partie des savants admis à exercer leur art dans le cadre du *pr-ʿnḫ* (III, 14), au même titre que les hiérogrammates, médecins et autres magiciens [173]. La portée générale de la prescription – « l'oeil d'aucun individu, si ce n'est le roi lui-même, le ritualiste en chef et le préparateur de résines aromatiques dans le *pr-ʿnḫ* » – pourrait même laisser entendre que la plupart des Maisons de Vie devaient posséder leur *ʿntyw(y)*. Le statut élevé dont celui-ci paraît jouir le place aux côtés du *ḫry-ḥb ḥry-tp*, un autre hôte de marque du *pr-ʿnḫ* [174], en compagnie duquel il est nommé non seulement dans le document 11, mais encore dans le cycle de Pétoubastis (Doc. IV), où le roi convoque les spécialistes de tous les nomes du pays au temple de Bousiris, « les stolistes, les préparateurs de résines, les dignitaires du temple et les ritualistes en

165 Régionalisme, en Belgique : « Marchand de légumes », cf. *Petit Robert*, *s. v.* Légumier.

166 Une informatrice du Caire : « Le vendeur de poisson » ; P. BEHNSTEDT, M. WOIDICH, *Die ägyptisch-arabischen Dialekte* IV, Wiesbaden, 1994, p. 217 : « Fischer » (d'Assyout à Louqsor).

167 P. BEHNSTEDT, M. WOIDICH, *op. cit.*, p. 43 (« Eierhändler »).

168 Les cinq premiers exemples font partie du langage courant de deux locutrices du Caire, le sixième est utilisé seulement par l'une d'entre elles et le septième a été entendu en Haute-Égypte (Louqsor).

169 N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 438-439.

170 Je propose de lire ainsi le groupe  (IV, A, l. 9), conformément à une graphie attestée à Edfou et Dendara (P. WILSON, *Lexikon*, p. 444, *s. v. mrḥt* ; S. CAUVILLE, *Le fonds hiéroglyphique*, p. 109).

171 Cf. G. CHARPENTIER, *Recueil de matériaux*, p. 236, nº 380 ; p. 358, nº 562 ; p. 346, nº 542 ; p. 800, nº 1361.

172 *Ibid.*, p. 158, nº 249 ; p. 676, nº 1113 ; p. 556, nº 889 ; p. 84, nº 141 ; p. 736, nº 1227 ; p. 440, nº 442 ; p. 534, nº 865.

173 A.H. GARDINER, « The House of Life », p. 157-159 ; p. 176.

174 *Ibid.*, p. 164-165, nº 24.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

chef (*ḫry-ḥb ḫry-ib*)». Dans ces deux textes, à l'image d'autres éminents spécialistes du *pr-ʿnḫ* [175], nous le voyons servir dans le plus proche entourage du pharaon, pour sa sauvegarde nocturne grâce aux consignes du Livre des «*Protections de la chambre à coucher* du palais royal», ou pour la confection des onguents qui conserveront le corps du défunt Inaros afin de lui offrir un rituel funéraire digne de «l'Apis, du Mnévis et du Pharaon».

Synthèse

Les variétés de produits comprises dans la catégorie de l'*ʿntyw* circulant sur le marché égyptien étaient diverses et le risque de fraude, important, si bien que le problème du contrôle de la qualité des résines aromatiques dut se poser dès l'origine aux consommateurs égyptiens – ce dont la sagesse démotique du *Papyrus Insinger* (Doc. 2) nous renvoie sans doute un écho. Dans ces conditions, les savants fréquentant les *scriptoria* des Maisons de Vie des temples se sont naturellement attachés à caractériser les végétaux produisant les myrrhes-*ʿntyw*. On commente depuis longtemps les reliefs des temples d'Edfou et de Wannina, qui témoignent de ce que des spécialistes avaient amassé des connaissances pour organiser une véritable classification des variétés d'arbres à *ʿntyw* [176]. Les parois du laboratoire de ces deux centres de culte comportent en effet un catalogue des arbres producteurs d'*ʿntyw* (seize catégories à Edfou) et de *nnìb* (huit sortes à Edfou), que des images illustraient à Wannina [177].

L'existence de spécialistes de la myrrhe se laissait ainsi deviner, en aval de leur activité, grâce à la taxonomie dont les parois de temples ptolémaïques ont conservé le témoignage. Désormais, l'identification d'un titre formé sur le nom égyptien de la myrrhe, attesté probablement dès le Moyen Empire (Doc. 7) et toujours utilisé dans le milieu sacerdotal de Philae au crépuscule de la civilisation égyptienne (Doc. 3), permet de compléter ce tableau concrètement par le biais de la prosopographie (Doc. 1 ; 3 ; 5-9) – et l'appartenance de certains préparateurs de résines au personnel de la Maison de Vie s'est même vue confirmée explicitement grâce à un recueil savant issu de cette institution (Doc. 11).

Pour les besoins du culte, le plaisir des dieux et l'efficace des purifications, les temples égyptiens étaient grands consommateurs de résines aromatiques et autres divines fragrances. À Karnak, par exemple, Hatchepsout puis Thoutmosis III ont chacun fait construire un «trésor à *ʿntyw*» (*pr-ḥḏ n ʿntyw*), pour conserver en permanence les résines nécessaires à la «confection des onguents vénérables» (*ỉr.t nwd.w ps.w* [178]) et à la «réalisation des pastilles (aromatiques) quotidiennes» (*ỉr.t ṯ3.w rʿ nb* [179]), en sorte que le sanctuaire (*pr pn*) soit toujours «dans le parfum de la Terre divine» (*m sṯy t3 nṯr* [180]). Dans ces conditions, les domaines sacrés se sont naturellement attachés à demeure des *ʿntyw(y)* préparateurs d'onguents et de parfums spécialisés dans ces produits ; nous les trouvons régulièrement au service d'une institution religieuse, le temple d'Opé (Doc. 6), le domaine de Sobek à Hawara (Doc. 5),

175 *Ibid.*, p. 176.
176 Voir N. BAUM, «La salle de Pount du temple de Repyt à Wennina», dans *Hommages à J. Leclant* II, *BiEtud* 106/2, 1994, p. 23-37 ; M. CHERMETTE, J.-Cl. GOYON, «Le catalogue», p. 49 ; N. BAUM, «L'organisation du règne végétal», p. 426-427.
177 M. CHERMETTE, J.-Cl. GOYON, *op. cit.*, p. 47-82.
178 P. LACAU, «Deux magasins à encens du temple de Karnak», *ASAE* 52, 1954, p. 192 ; M. A.-H. SHIMY, *Parfums*, p. 340-345.
179 *Ibid.*, p. 186.
180 *Loc. cit.*

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

le culte de Ptah maître de Maat (Doc. 8), la fondation funéraire de l'Osiris Namart (Doc. 10), l'atelier de l'embaumement du sanctuaire d'Isis à Philae (Doc. 3) ou, d'une façon générale, le *scriptorium* du *pr-ʿnḫ* (Doc. 11). Même l'hôte éphémère de l'abri sous roche d'Al-Buwayb, sur la piste de Bérénice, pourrait avoir été un prêtre lettré, comme le suggère sa maîtrise de l'écriture démotique – si sa signature est réellement un autographe (Doc. 1). Les préparateurs de résines prenaient ainsi place parmi les nombreux artisans spécialisés qui exerçaient leur art au service d'un dieu à l'intérieur de l'enceinte sacrée. Après avoir répertorié des titres proprement sacerdotaux, l'*Onomasticon* d'Amenemopé, par exemple, énumère toute une série de métiers qui faisaient vivre l'économie interne du temple : bouchers, tripiers, laitiers, boulangers, confiseurs, brasseurs, pêcheurs, tisserands, cordiers, fondeurs, faïenciers, sculpteurs, etc. [181]. Parmi ces professions, on remarque en particulier le *sꜣq snṯr*, qui compactait la gomme-résine par la chaleur afin de la mouler en forme de boules et de figurines [182] ou, selon une autre hypothèse, concentrait la substance par chauffage pour l'utiliser notamment comme excipient dans les macérations d'aromates [183] ; le produit manufacturé par ce personnage, dont les liens avec les temples ont été soulignés [184], rappelle le titre des *fꜣy snṯr*, les « porteurs d'encens », qui collectaient les gommes-résines pour le trésor d'Osiris et la fondation du défunt Namart (Doc. 10). Ces responsables collaboraient avec un préparateur de résines aromatiques [*ʿntyw(y)*], aux côtés de leurs collègues collecteurs de miel, brasseurs, pâtissier, bouviers, jardinier, oiseleurs...

Les onguents et parfums en général, et l'*ʿntyw* en particulier – qu'un *pr-ḥḏ* spécifique conservait en permanence dans certains temples –, étaient indispensables à l'exécution de fêtes spécifiques et à l'accomplissement quotidien du culte : offrandes, purifications, soins prodigués aux statues divines, odeur de sainteté entretenue à l'intérieur de la demeure des dieux [185]. Le préparateur de résines mis à la disposition de la fondation funéraire de l'Osiris Namart fabriquait une graisse d'éclairage probablement dotée de propriétés aromatiques (Doc. 10) ; cet onguent à brûler, peut-être parfumé au moyen de myrrhe grasse détrempée au vin, imbibait les mèches que des officiants disposaient sur la lampe consacrée au défunt, en les renouvelant au fur et à mesure de leur consomption [186]. La flamme et l'effluve sacrée perpétuellement entretenues faisaient partie des services essentiels au maintien du culte, que les termes juridiques de la fondation entendent garantir « pour toujours et à jamais » en proscrivant toute cessation ou diminution de production. Les onguents préparés grâce aux recettes des « *Protections de la chambre à coucher* du palais royal », quant à eux, servent au rituel quotidien entourant la personne royale (Doc. 11). En l'occurrence, les parfums

181 Voir sur cette question J.-Cl. Goyon, « "Temples-villes" d'Égypte et artisans », dans J.-C. Béal, J.-Cl. Goyon (éd.), *Les artisans dans la ville antique*, Paris, 2002, p. 21-32, plus particulièrement p. 32.

182 *AEO* I, nº 147, p. 65* ; J. Quaegebeur, « Conglomérer et modeler l'encens (*śꜣḳ śnṯr*) », *ChronEg* 68, 1993, p. 29-44 ; *id.*, « Titres et noms de métier », p. 245-247.

183 N. Baum, « *SNṮR* », p. 29.

184 J. Quaegebeur, « Conglomérer », p. 44.

185 Sur les parfums et encens employés lors des fêtes à l'époque hellénistique et romaine, Fr. Perpillou-Thomas, *Fêtes d'Égypte ptolémaïque et romaine d'après la documentation papyrologique grecque*, *StudHell* 31, Louvain, 1993, p. 180-188 ; sur les aromates en général dans l'Égypte ancienne, A. Lucas, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, Londres, 1962, p. 80-97 ; les différents usages, thérapeutiques et cultuels, des encens dans les *Papyri Graeci Magici* ont été étudiés par L.R. Lidonnici, « Myrrh », p. 61-91 ; sur les parfums dans le culte, M.A.-H. Shimy, *Parfums*, p. 96-98 ; p. 345-352.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

prophylactiques, qui contribueront à la sauvegarde du pharaon pendant les douze heures de la nuit, sont employés en onction sur le corps et en badigeons sur des éléments architecturaux de la maison (les fenêtres). Cet usage magique mérite d'être rapproché de la description du *kyphi* par Plutarque [187], qui raconte comment les Égyptiens faisaient des fumigations de ce mélange aromatique au moment du coucher pour améliorer, selon lui, la qualité du sommeil. « Le mélange des ingrédients », écrit-il, « ne s'effectue pas au hasard, mais selon des recettes sacrées (γραμμάτων ἱερῶν) qu'on lit aux parfumeurs (τοῖς μυρεψοῖς) pendant la préparation » (Συντίθενται δ' οὐχ ὅπως ἔτυχεν, ἀλλὰ γραμμάτων ἱερῶν τοῖς μυρεψοῖς, ὅταν ταῦτα μιγνύωσιν, ἀναγινωσκομένων) (trad. C. Froidefond). Ces « recettes sacrées » ou plus exactement, dans l'hypothèse où Plutarque donnerait à « γράμματα ἱερά » la même acception qu'Hérodote et Diodore [188], ces « écrits hiératiques (ou hiéroglyphiques) lus aux cuiseurs d'onguents lorsqu'ils mélangent » ont été copiés sur les parois du laboratoire d'Edfou et sur les montants d'une porte à Philae – et c'est précisément à la même catégorie d'« écrits hiératiques » que devaient appartenir les recettes d'onguents du livre des « *Protections de la chambre à coucher* du palais royal », destinées à la seule lecture « du roi lui-même, du ritualiste en chef et du préparateur de résines aromatiques dans le *pr-ꜥnḫ* ».

Dans les cérémonies de l'embaumement, également, les gommes-résines jouaient un rôle fondamental, aussi bien pour la confection de simulacres osiriens que pour les momifications réelles d'animaux sacrés ou de dépouilles humaines. Les parfumeurs cuisaient en effet du 18 au 23 Khoiak un onguent utilisé dans le rituel funéraire d'Osiris [189] ; l'*ꜥntyw*, en particulier, était utilisé trempé à l'eau pour oindre pendant plusieurs jours la statuette de Sokaris, et, le 21 du mois, servait à coller les deux moitiés démoulées de la figurine du Khenty-Amenty. Plusieurs participants à ces rites osiriens, sur le toit du temple de Philae, ont laissé dans la pierre un souvenir de leur service liturgique daté du mois de Khoiak, notamment le 20 et le 21 ; parmi eux, le préparateur de résines *Pȝ-tȝ-s.t-ꜥmr* (Doc. 3), dont le *graffito* remonte à un 15 <Khoiak>, officiait vraisemblablement en sa qualité de parfumeur indispensable pour la réalisation matérielle des figurines funéraires ; son titre de *ꜥnṯ* en chef « de l'atelier de l'embaumement », du reste, le montre attaché en permanence à cette officine sacrée du domaine d'Isis à Philae. Pour l'embaumement du défunt Apis, également, divers onguents (*sgn*) étaient utilisés [190]. D'après le rituel conservé sur un papyrus d'époque ptolémaïque, la myrrhe (dém. *ḫl*) intervenait dans le processus pour fourrer les deux extrémités de l'animal ; le supérieur des mystères introduisait dans la bouche de la cire, de la myrrhe et de la gomme-résine compactée, et il ajoutait un gros sachet de myrrhe sous la langue [191] ; de même, on remplissait l'anus du taureau d'un mélange de natron et de myrrhe [192]. Une stèle de Nectanébo I^er^ commémore une fondation royale qui aurait compris, entre autres, une quantité faramineuse de myrrhe (hiérogl. *ḫl*) (30 000 *deben* = *ca.* 2 745 kg) pour fournir les réserves de

186 Voir *supra*, n. 149.
187 *De Iside* 80. Sur le *Kyphi*, Ph. Derchain, « La recette du *Kyphi* », *RdE* 28, 1976, p. 61-65 ; Fr. Perpillou-Thomas, *Fêtes*, p. 183-185 ; L.R. LiDonnici, « Myrrh », p. 76 ; p. 78-79.
188 Voir M. Depauw, *A Companion to Demotic Studies*, Bruxelles, 1997, p. 19-21.
189 É. Chassinat, *Le mystère* I, p. 69-72.
190 R.L. Vos, *The Apis Embalming Ritual. P. Vindob. 3873*, *OLA* 50, Louvain, 1993, p. 393.
191 *Ibid.*, r° II 12 (p. 97).
192 *Ibid.*, v° I 5 (p. 196).

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'atelier d'embaumement de l'Apis à Memphis [193]. Plus tard, Ptolémée II Philadelphe ordonnera à son *diœcète* Apollonios de remettre aux prêtres d'Aphrodite (probable *interpretatio Graeca* d'Hathor ou d'Isis sous une forme hathorique) un poids comparable (100 talents) de myrrhe (ζμύρνα) pour procéder à des funérailles (εἰς τὴν ταφ[ήν]), vraisemblablement celles de la vache sacrée d'Hathor à Atfîh [194]. Les techniques de momification employées pour les corps humains ne différaient pas fondamentalement ; en effet, deux rituels de l'embaumement copiés à l'époque romaine prescrivent l'usage de plusieurs onguents [195] ; tout en récitant des formules adressées à « l'Osiris Un tel », on oindra notamment la tête du défunt avec de la myrrhe d'excellente qualité (hiérat. *ʿntyw nfr nfr*) [196]. Lorsque le pharaon Pétoubastis voudra honorer Inaros d'un rituel d'embaumement de rang royal, il convoquera, dans tous les nomes du pays, les « ritualistes en chef » – titre désignant en l'occurrence les embaumeurs – [197], les spécialistes du bandelettage et les *ʿnṯ.w* préparateurs de myrrhe (Doc. 4) : ceux-ci sont naturellement requis comme experts pour confectionner les onguents de la meilleure qualité, puisque la momification doit égaler celle de « l'Apis, du Mnévis et du Pharaon ». Ainsi collaboraient les embaumeurs, pratiquant les actes proprement chirurgicaux, et les préparateurs de résines, qui fournissaient les onguents nécessaires à l'opération ; à Hawara, au III^e^ siècle av. J.-C., plusieurs collègues de ces deux catégories de professionnels de l'embaumement habitaient le même quartier (Doc. 5) : pour faciliter la chaîne opératoire, leurs officines respectives – dont devaient émaner des odeurs contrastées – étaient vraisemblablement installées à proximité l'une de l'autre, peut-être à l'intérieur même du domaine sacré de Sobek (*pr-Sbk*), dont toutes deux dépendaient.

Le terme *ʿntyw(y)/ʿnṯ* n'est pas le seul titre en rapport avec la confection des onguents. Nous avons déjà rencontré à Deir al-Médina un préparateur de corps gras (*swʿb smy*) produisant des onguents (*sgnn*) ; le verbe *sꜣq*, « conglomérer, modeler », entre également dans la

193 J. E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1907-1908)*, Le Caire, 1909, p. 92, l. 8.

194 *P.L.Bat.* XX, 50 [= *PSI* IV, 328 ; cf. *PSI* VI, p. x] ; il s'agit probablement de la vache sacrée d'Hathor d'Atfîh, comme l'ont montré W. SPIEGELBERG, « Die Begräbnisstätte der heiligen Kühe von Aphroditopolis (Atfîh) », *OLZ* 23, 1920, p. 258-260 ; P.W. PESTMAN, *Greek and Demotic Texts from the Zenon Archive*, Leyde, 1980, p. 188-191. Voir aussi Cl. PRÉAUX, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, p. 369.

195 S. SAUNERON, *Rituel de l'embaumement*, p. XV-XVI.

196 *Ibid.*, p. 2, 2-3 ; *cf.* p. 23, 2-3 ; p. 43, 3 ; 4. Cf. également le terme plus récent *ḫry* désignant la myrrhe (p. 23, 4). On notera que le texte prescrit de dessiner Isis et Nephthys sur des linges autour des mains du défunt au moyen d'encre composée pour partie de myrrhe *ʿntyw* (p. 30, 7-8) ; plus loin, on lit le même genre d'instruction à propos d'images de chacal dessinées avec de l'encre à l'eau (*mw*) de *ʿntyw* (p. 35, 7-10) ; il est aussi question d'écriture à l'*ʿntyw*, par exemple, en LdM 163 et 164 (W. PLEYTE, *Chapitres supplémentaires du Livre des Morts 164-174*, Leyde, 1881, pl. 65 [*ʿntyw w (?) ḫr dḥ*, « écrit à la myrrhe sèche (?) mouillée de vin *dḥ* » (sur cette boisson, voir P. TALLET, « Le *shedeh* : étude d'un procédé de vinification en Égypte ancienne », *BIFAO* 95, 1995, p. 459-492)] ; W. PLEYTE, *op. cit.*, pl. 83, « écrit à la myrrhe sèche (?) mêlée d'encens frais (*ʿntyw w (?) ḫr snṯr wꜥb*) et dans un papyrus magique du début du Nouvel Empire [A. Erman, *Zaubersprüche für Mutter und Kind aus dem Papyrus 3027 des Berliner Museums*, Berlin, 1901, p. 16, 3, 5-6, « de l'encre/du pigment à la myrrhe pour leurs cheveux » (de jolies dames) (*ry.t ʿntyw r nyꜣsn*)]. Cet usage spécifique de la gomme-résine est également attesté en grec dans les *PGM*, où la substance utilisée est bien de la « ζμύρνα ». Selon L.R. LiDonnici (« Myrrh », p. 66), « Myrrh appears so frequently because it is used in the corpus both as an incense for rituals and as a component of black ink for the writing of ritually important words, charaktêres, or pictures » ; en revanche, « Unlike myrrh, frankincense (λίβανος) does not usually appear as a component of ink, and is almost always a simple sacrifice, a purificatory sacrifice, or ritual fumigation » (*ibid.*, p. 68 ; voir également S.H. AUFRÈRE, « Les encres magiques à composants végétaux contenant de l'armoise, de la myrrhe et divers ingrédients d'après les papyrus magiques grecs et démotiques », dans S.H. Aufrère [éd.], *Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal. Croyances phyto-religieuses de l'Égypte ancienne*, *OrMonsp* 11, Montpellier, 2001, p. 374-376). Ce rapprochement entre textes magiques grecs et égyptiens pourrait constituer un argument supplémentaire à verser au dossier de l'identification entre l'égyptien *ʿntyw* et le grec ζμύρνα/σμύρνα (myrrhe) ; on n'omettra cependant pas de noter que dans un exemple cité plus haut (LdM 164), l'*ʿntyw* est mêlé à du *snṯr*.

197 Dans les rituels de l'embaumement ptolémaïque et romains évoqués ci-dessus, les opérations de l'embaumement sont dirigées par le *ḫry-s tꜣ* assisté par les embaumeurs *ḫry-ḥb* ; ceux-ci étaient quatre pour la momification de l'Apis.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

composition de plusieurs titres de fonctions vraisemblablement apparentées au métier du *ʿntyw(y)/ʿnṯ* : le « préparateur de gomme » (*sꜣq qmy*) et le « préparateur d'encens » (*sꜣq snṯr*) [198] (attesté de la XIX^e^ dynastie à l'époque ptolémaïque), tandis que *psy*, « cuire, préparer », formerait le titre « préparateur d'onguent » (*ps sgnn*), probable ancêtre de l'expression copte ⲡⲁⲥ-ⲥⲟⲩⲛ, de même signification [199] – dont l'étymologie équivaut en quelque sorte au grec μυρεψός. Toujours dans le champ sémantique de la parfumerie, une liste de témoins mentionne en 265/4 un *bṯ pꜣ rrm Imn*, dont le titre a été traduit « Mixer of the perfume of Amun [200] ». On aimerait pouvoir déterminer plus précisément les rapports qu'entretiennent ces expressions : synonymies totales ou partielles, complémentarités de termes se référant à différentes étapes de la manufacture, activités clairement distinctes, spécificités locales ou fluctuations diachroniques... Dans le tombeau de Pétosiris à Touna al-Gebel, par exemple, des scènes représentent plusieurs stades de la préparation des parfums, dont deux sont commentées par la légende « parfumeurs (*nwd.w*) en train de faire de l'*ʿntyw* » [*nwd.w (ḥr) ỉr.t ʿntyw*] [201]. C'est le contexte par excellence où aurait pu apparaître le titre de *ʿntyw(y)*, mais, en l'occurrence, l'auteur de la composition a utilisé le terme *nwd*, dont la famille lexicale se rapporte aux activités de la parfumerie [202].

À l'instar du *ʿntyw(y)/ʿnṯ*, plusieurs des titres que nous venons d'évoquer se rencontrent généralement dans le milieu des temples [203]. Traitant de la vente de la myrrhe et de l'encens en Égypte sous les Ptolémée, Cl. Préaux avait observé, d'après deux documents, que son organisation semblait prise en charge par l'administration royale : les rois se seraient institués seuls acheteurs des aromates bruts importés d'Orient et les vendeurs au détail se seraient procuré les produits auprès d'un fonctionnaire royal [204]. Mais au sujet des milieux sacerdotaux, la savante écrivait : « Les particuliers se procurent souvent de l'encens et de la myrrhe qu'ils achètent aux marchands au détail ; les principaux consommateurs néanmoins sont les temples et les embaumeurs. Or, nous sommes habitués à voir se desserrer pour les dieux l'étau de l'économie royale. Jouissent-ils de prix spéciaux ? On ne saurait le dire. Les prêtres ont-ils le droit de s'approvisionner immédiatement aux marchés étrangers ? L'histoire que le marchand minéen Zidl a fait inscrire aux parois de son sarcophage révèle, semble-t-il, pareil droit. Mais les relations entre le temple égyptien et ce marchand remontent à la XXII^e^ année de Philadelphe. En ce temps-là, le roi ne paraît contrôler aucune branche du commerce [205]. » Ces questions demeurent toujours d'actualité. Le dossier que nous avons rassemblé confirme l'importance toute particulière de l'encens et de la myrrhe pour les activités rituelles et pour les embaumeurs tout en renforçant le sentiment que les milieux sacerdotaux pourraient avoir joui de droits spécifiques pour se procurer la matière première. Dans cette perspective, le *graffito* copié sur la route de Bérénice (Doc. 1) suggère que les *ʿnṯ.w* étaient habilités à se

198 J. Quaegebeur, « Conglomérer », p. 35 ; U. Verhoeven, *Grillen, Kochen, Backen im Alltag und im Ritual Altägyptens. Ein Lexikographischer Beitrag*, *Rites égyptiens* 4, Bruxelles, 1984 p. 99.
199 *Ibid.*
200 C.A.R. Andrews, *Ptolemaic Legal Texts from the Theban Area*, *CDPBM* 4, Londres, 1990, p. 18 et p. 20, n. 14-15.
201 G. Lefebvre, *Le tombeau de Petosiris* I, Le Caire, 1924, pl. 10-11 ; N. Baum, « L'organisation du règne végétal », p. 436.
202 *Wb* II, 225, 15-226, 11.
203 J. Quaegebeur, « Conglomérer », p. 44.
204 Cl. Préaux, *L'économie royale*, p. 367-368. Sur les professionnels du négoce de parfums et les fonctionnaires organisant la vente, voir *Pros.Ptol.* V, 13393-13414.
205 *Ibid.*, p. 368-369.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

procurer eux-mêmes leurs produits sur les marchés de la Mer Rouge ; en l'occurrence, Pakhès, fils de Paneboursky, était vraisemblablement membre du personnel d'un temple, comme le suggèrent sa maîtrise du démotique (s'il grava bien lui-même sa signature) et les autres occurrences de son titre rencontrées dans le milieu sacerdotal. L'incertitude plane cependant sur l'époque de son passage, peut-être sous le règne d'Auguste ou de Tibère comme les quelques signatures grecques datées laissées dans le même abri.

Il apparaît clairement, en tout cas, que dans le domaine de la parfumerie et de la manufacture des résines aromatiques pour divers usages cultuels (offrandes, etc.) et techniques (conservation et traitement des corps embaumés) il existait en Égypte une longue tradition antérieure à la conquête macédonienne. Ces compétences, qui ont continué d'être entretenues par des indigènes dans l'enceinte des temples jusqu'à l'époque romaine, ont vraisemblablement été reconnues à l'étranger. On songe par exemple à cet Égyptien [206] du nom d'Athénogène, cible d'une plaidoirie d'Hypéride, qui possédait à Athènes, dans le dernier tiers du IVe siècle avant notre ère, trois magasins de parfums (μυροπώλια) [207]. Ces officines comprenaient un atelier (ἔργαστήριον), où étaient manufacturés divers produits, dont le logographe mentionne du « parfum » (μύρον) et de la « myrrhe » (ζμύρνα) [208] – l'énumération vague du discours, explicitement établie de mémoire, paraît correspondre à ce que le commun des contemporains athéniens s'attendait à rencontrer dans une parfumerie. Le métèque [209] Athénogène était le dernier né de trois générations de parfumeurs (μυροπώλης) [210], mais le texte ne dit pas depuis combien de temps la famille s'était installée dans la cité d'Athéna. Plusieurs indices montrent cependant le niveau élevé de son hellénisation : son nom grec « Athénogène » à la sonorité très locale [211], sans doute, mais surtout l'allégation selon laquelle il exerçait l'activité de logographe [212], ce qui suppose une parfaite maîtrise de la langue et des institutions politiques et juridiques athéniennes ; la marque de confiance dont la cité de Trézène lui témoigna en lui octroyant la citoyenneté [213], également, démontre sa profonde intégration dans le monde des cités. Il est difficile d'imaginer, dans ces conditions, qu'Athénogène ne fût pas élevé dès son enfance dans un milieu grec favorisé et on en déduira que l'immigration de sa famille de parfumeurs remontait vraisemblablement à une génération antérieure. Pour en revenir à ses collègues vendeurs de parfums au détail restés en Égypte, on observera encore, dans la société gréco-égyptienne de l'époque hellénistique, que les rares hommes détenteurs du titre de μυροπώλης [214] ou de λιβα(νοπώλης ?) [215] répertoriés dans la *Prosopographia Ptolemaica* portent tous un nom égyptien.

206 HYPÉRIDE, *Contre Athénogène*, § 3.
207 *Ibid.*, § 19.
208 *Ibid.*, § 6.
209 *Ibid.*, § 29 ; 33 ; cf. J. OSBORNE, S.G. BYRNE, *The Foreign Residents of Athens. An Annex to the Lexicon og Greek Personal Names : Attica*, Louvain, 1996, nº 214.
210 HYPÉRIDE, *op. cit.*, § 19.
211 Sur les 14 personnages porteurs de ce nom répertoriés dans le *Lexicon of Greek Personal Names*, 8 sont attestés en Attique (M.J. OSBORNE, S.G. BYRNE, *op. cit.*, II, Oxford, 1994), 1 en Eubée, 1 à Théra (P.M. FRASER, E. MATTHEWS, *op. cit.*, I, Oxford, 1987, 2 en Argolide, 2 à Leucade (*id.*, *op. cit.*, III A, Oxford, 1997).
212 HYPÉRIDE, *op. cit.*, § 3.
213 *Ibid.*, § 31.
214 *Pros.Ptol.* V, 13407 [μυροπ(ώλης ?)] ; 13410 (μυροπώλης).
215 *Pros.Ptol.* V, 13409.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les quelques traits ainsi ébauchés de la profession d'*ʿntyw(y)/ʿnṯ* jusqu'ici passée pratiquement inaperçue dans la documentation égyptologique invitent à relire les exposés d'Hérodote et de Diodore sur la méthode égyptienne de l'embaumement. En effet, l'identification d'un titre issu du nom de la myrrhe, qui désignait l'artisan chargé de préparer les onguents utilisés pour la momification, jette un éclairage nouveau sur ces précieux passages, lieux communs incontournables des ouvrages scientifiques ou de vulgarisation sur les momies et la mort en Égypte.

HÉRODOTE II 86 : « Les embaumeurs, laissés dans des ateliers, procèdent comme il suit pour l'embaumement le plus soigné. D'abord, à l'aide d'un fer recourbé, ils extraient le cerveau par les narines, partie par l'opération de ce fer, partie grâce à des drogues (φάρμακα) qu'ils versent dans la tête. Ensuite, avec une pierre d'Éthiopie tranchante, ils font une incision le long du flanc et retirent tous les intestins, qu'ils nettoient et purifient avec du vin de dattier (οἴνῳ φοινικηίῳ), et purifient une seconde fois avec des aromates (θυμιήμασι) broyés. Puis ils remplissent le ventre de myrrhe pure broyée, de cannelle et de tous autres aromates, à l'exception de l'encens (σμύρνης ἀκηράτου τετριμμένης καὶ κασίης καὶ τῶν ἄλλων θυμιημάτων, πλὴν λιβανωτοῦ), et le recousent. Cela fait, ils salent le corps en le recouvrant de natron pendant soixante-dix jours ; ils ne doivent pas le laisser dans le sel plus longtemps. Quand les soixante-dix jours sont écoulés, ils lavent le mort, enveloppent tout son corps de bandes taillées dans un tissu de *byssos*, avec une couche de gomme (κόμμι) (que les Égyptiens emploient ordinairement au lieu de colle). » (Trad. Ph.-E. Legrand).

DIODORE I, 91, 5-6 : « Tout d'abord, celui qu'on appelle le scribe, après que le corps a été couché par terre, marque sur son flanc gauche l'étendue de l'incision à faire. Ensuite, celui qu'on nomme l'inciseur prend une pierre d'Éthiopie et entaille la chair de la manière que prescrit la loi ; puis il s'enfuit aussitôt à toutes jambes, tandis que tout le monde le poursuit, lui jette des pierres et profère contre lui des imprécations comme pour faire retomber sur lui la souillure. À leurs yeux, en effet, est digne de haine et mérite châtiment tout homme qui exerce une violence sur le corps d'un de ses semblables, le blesse ou d'une manière générale lui fait du mal. En revanche ceux que l'on nomme embaumeurs (ταριχευταί) jouissent de toutes sortes de considération et d'égards, parce qu'ils vivent avec les prêtres et pénètrent librement dans le sanctuaire, étant considérés comme purs. Après que le corps a été incisé, ils se réunissent pour le traiter : l'un d'eux plonge sa main dans le thorax par l'orifice pratiqué dans le cadavre et en retire tout sauf les reins et le coeur ; un autre purifie chacun des viscères en les lavant avec du vin de palme et des parfums (οἴνῳ φοινικείῳ καὶ θυμιάμασι). D'une manière générale, c'est le corps tout entier qu'ils jugent bon de traiter, tout d'abord pendant plus de trente jours avec de l'huile de cèdre et d'autres substances (κεδρίᾳ καί τισιν ἄλλοις ἐπιμελείας), ensuite avec de la myrrhe, du cinname et d'autres aromates qui non seulement assurent une longue conservation, mais encore répandent une odeur agréable (σμύρνῃ καὶ κινναμώμῳ καὶ τοῖς δυναμένοις μὴ μόνον πολυχρόνιον τήρησιν, ἀλλὰ καὶ τὴν εὐωδίαν παρέχεσθαι). » (Trad. Y. Vernière).

L'exposé de Diodore comprend des informations absentes du texte d'Hérodote (les titres des différents spécialistes, l'épisode du bouc émissaire, etc.), mais les mentions pharmacologiques, en particulier, sont génétiquement apparentées (ordre et nom des produits identiques ou proches) :

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

HÉRODOTE II 86	DIODORE I, 91, 5-6
οἴνῳ φοινικηίῳ θυμιήμασι	οἴνῳ φοινικείῳ καὶ θυμιάμασι
σμύρνης ἀκηράτου τετριμμένης καὶ κασίης καὶ τῶν ἄλλων θυμιημάτων, πλὴν λιβανωτοῦ	σμύρνῃ καὶ κινναμώμῳ καὶ τοῖς δυναμένοις μὴ μόνον πολυχρόνιον τήρησιν, ἀλλὰ καὶ τὴν εὐωδίαν παρέχεσθαι

Sur ce point, soit les deux auteurs ont utilisé une source commune perdue (la *Périégèse* d'Hécatée de Milet [216], par exemple), soit, plus vraisemblablement, Diodore dépend directement ou indirectement d'Hérodote, soit ces deux étapes potentielles d'emprunt se sont combinées [217] ; dans toutes les hypothèses, l'origine des traditions n'est pas ultérieure au V^e^ siècle av. notre ère.

Hérodote ne distingue pas précisément les différents spécialistes intervenant dans l'opération – il emploie de façon générique le verbe ταριχεύω (« embaumer », littéralement « saler » comme du poisson [218]) –, tandis que Diodore mentionne seulement ceux qui œuvrent directement sur le cadavre (γραμματεύς, παρασχίστης, ταριχευταί [219]). Cependant, l'ensemble du passage est sous-tendu par l'activité en amont du « préparateur de la myrrhe ». C'est lui qui confectionnait les « drogues » (φάρμακα) et les « substances parfumées [220] » (θυμιάματα) employées par les embaumeurs. À côté de formules collectives évoquant globalement les « traitements » pratiqués (καί τισιν ἄλλοις ἐπιμελείας) et les principes actifs choisis pour leurs propriétés préservatives et aromatiques (καὶ τοῖς δυναμένοις μὴ μόνον πολυχρόνιον τήρησιν, ἀλλὰ καὶ τὴν εὐωδίαν παρέχεσθαι), les deux auteurs citent plus particulièrement certains des produits par leur nom : le « vin de dattes » et la « cannelle » (οἴνῳ φοινικείῳ), dont la production n'était sans doute pas du ressort spécifique du *ʿntyw(y)/ʿnṯ*, mais aussi l'« huile de cèdre » (κεδρίᾳ) et la « gomme » [κόμμι < *qmy(.t)* [221]], qu'il utilisait sûrement dans ses pharmacopées habituelles. Enfin, à la lumière du titre *ʿntyw(y)/ʿnṯ* désignant le « préparateur de la myrrhe », on remarque tout particulièrement la mention de la « myrrhe » (σμύρνης), qu'Hérodote prend soin d'opposer à une autre catégorie de résines (πλὴν λιβανωτοῦ), l'encens ou oliban [222]. Rappelons à ce propos que l'identification de *ʿntyw*

216 Pour les *fragmenta* sur l'Égypte identifiés notamment au livre II d'Hérodote, *FGrHist* I 1, F 300-324, part. F 300 (p. 38-39).

217 A.B. LLOYD, *Herodotus Book II. Commentary 1-98*, *EPRO* 43, Leiden 1976, p. 356 (« This passage and the closely related D.S., I, 91 (...) ». Diodore utilise manifestement le terme κιννάμωμον comme un synonyme de κασία, ion. κασίη.

218 P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, 1968 (éd. De 1999), p. 1094, *s. v.* τάριχος.

219 T. DERDA, « Necropolis Workers », p. 15-21 ; S.P. VLEEMING, « The Office of a Choachyte », p. 243.

220 Traduction dont l'étymologie (*per-fumare*) maintient le sens premier de θυμίαμα, (P. CHANTRAINE, *op. cit.*, p. 449, A 4).

221 N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 434-435.

222 Sans entrer dans la question de l'identification de *snṯr* avec λιβανωτός, on notera cependant que *snṯr* était bien utilisé pour la momification animale et humaine, selon les rituels d'embaumement (R.L. VOS, *The Apis Embalming*, p. 97-98 ; S. SAUNERON, *Rituel de l'embaumement*, p. 18, 2 ; 43,3).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et σμυρνίον (une variante de σμύρνα ? [223]) remonte au plus tard à l'Antiquité tardive, dans le milieu alexandrin, puisque le *Dictionnaire* d'Hésychios [224] comporte l'entrée lexicale suivante : ἀέντιον· Αἰγύπτιον σμυρνίον. Le rapprochement de ἀέντιον avec *ʿntyw*, déjà proposé en 1883 par A. Wiedemann [225], et admis plus récemment par J.-L. Fournet [226], est excellent : l'hiatus αε rend la consonne *ʿayin* absente de l'alphabet grec, les autres sons du mot égyptien sont tous notés et le vocable est pourvu d'une désinence hellénique. Le lexicographe alexandrin tenait probablement son information d'une œuvre plus ancienne, car à l'époque où il compilait ses définitions, *ʿntyw* n'était plus couramment utilisé dans la langue égyptienne contemporaine : le copte conserve seulement le terme ϣⲗⲗ [227] < dém. *ḫl* [228] comme désignation de la myrrhe. En définitive, si l'on se tourne en amont, les locuteurs bilingues dont proviennent (directement ou indirectement) les informations pharmacologiques d'Hérodote – lesquelles n'étaient pas génériques, mais relativement précises et descriptives, puisque la myrrhe était distinguée de l'oliban –, avaient vraisemblablement déjà rapproché σμύρνα et *ʿntyw*, et c'est donc bien la substance « éponyme » du métier de *ʿntyw(y)*/*ʿnṯ* qu'ils évoquèrent dans leur decription de la méthode de la momification.

Dans l'Évangile selon Jean, l'importance de la myrrhe-σμύρνα pour la préparation des onguents de l'embaumement est également attestée, mais cette fois selon la coutume juive :

> *Ioh.* 19, 39-40 : Vint aussi Nikodèmos – le premier à être venu auprès de lui pendant la nuit –, apportant environ cent *litres* d'une mixture de myrrhe et d'aloès (μίγμα σμύρνης καὶ ἀλόης). Il prit donc le corps de Jésus et il l'emballa avec des tissus de lin (imprégnés) des substances aromatiques, comme les Juifs ont coutume de préparer l'ensevelissement.

Le titre *ʿntyw(y)*, démotique *ʿnṯ*, est vraisemblablement une *nisba* substantivée issue du nom de la matière première. Cette dérivation est morphologiquement comparable à d'autres désignations de métiers, comme le « collecteur de miel », issue du produit récolté (*by.ty*, « le collecteur de miel » < *by.t*, « le miel [229] ») ou le « confiseur », formée sur le nom des « friandises » (*bnr.ty*, « le confiseur [230] » < *bnr.t*, « la douceur, la friandise », en l'occurrence le produit fini). Non seulement la *nisba* dérivée et le substantif-source – strictement homoconsonantiques –, ne se distinguaient généralement pas dans l'orthographe par les signes phonétiques (*ʿntyw*, *ʿnṯ*), mais les scribes ont souvent utilisé les mêmes déterminatifs pour le titre des spécialistes

223 Selon Sylvie Vanséveren, que je remercie chaleureusement pour son avis, le suffixe -ιον pourrait être ici « sémantiquement vide », comme cela se passe très souvent pour les noms de plantes en latin (voir Fr. GAIDE, « Les noms latins des plantes médicinales comme vestiges d'une tradition orale », dans J. Dangel, Cl. Moussy (éd.), *Les structures de l'oralité en latin*, *Lingua Latina* 4, Paris, 1996, p. 99-108) ; ou encore, mais il est toujours délicat de poser le « sens » d'un suffixe, il exprimerait un « rapport à » : « ce qui est en rapport avec la myrrhe », une plante ou une substance qui ressemble, a l'odeur, etc., de la myrrhe... Mais il pourrait aussi s'agir tout simplement d'un doublet morphologique, et les deux termes auraient le même sens. Le contexte, auquel on s'en remettra finalement, amènerait à supposer une variante de σμύρνα, plutôt que la désignation du *Smyrnium perfoliatum* (LSJ, *s. v.* σμύρνιον ; R.J. DURLING, *A Dictionary of Medical Terms in Galen*, Leyde, New York, Cologne, 1993, p. 295).

224 Entrée nº 1372 ; Je remercie avec plaisir Jean-Luc Fournet, qui m'a signalé ce texte.

225 A. WIEDEMANN, *Sammlung altägyptischer Wörter, welche von klassischen Autoren umschrieben oder übersetzt worden sind*, Leipzig 1883, p. 8-9.

226 J.-L. FOURNET, « Les emprunts du grec à l'égyptien », *BSLP* 84, 1989, p. 75.

227 W. WESTENDORF, *Koptisches Handwörterbuch*, p. 309 ; W. VYCICHL, *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Louvain, 1983, p. 260.

228 W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, p. 368.

229 P. GRANDET, *Le Papyrus Harris I* II, p. 120-121, n. 504.

230 *AEO* I, nº 150 (p. 66*).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la myrrhe et pour le nom de la matière elle-même. On a en effet rencontré, dans l'ordre chronologique, les graphies suivantes :

 (Doc. 7, dét.), Moyen Empire.

 (Doc. 7, dét. et).

 (Doc. 8, dét.), XVIII^e dynastie.

 (Doc. 9, dét.), Nouvel Empire ?

 (Doc. 10, dét.), X^e siècle.

 (Doc. 5, dét. /), 285/246 av. J.-C.

 (Doc. 11, dét.), époque ptolémaïque.

 (Doc. 6, dét. ou [231]), 3/4 apr. J.-C.

 (Doc. 1, dét.), Haut Empire romain ?

 (Doc. 2, dét.), Haut Empire romain.

 (Doc. 4, dét.), Haut Empire romain.

 (Doc. 3, dét.), IV^e siècle apr. J.-C.

Un premier ensemble de déterminatifs évoque la myrrhe sous ses différents aspects : le grain (Doc. 2, 5, 6, 7) renvoie à la matière première solide (que l'on pouvait transporter, par exemple, dans des sacs depuis le pays producteur [232]), le récipient (Doc. 1, 4, 5, 7, 8, 10) se réfère au conteneur des onguents aromatisés que produira le préparateur de résines et (Doc. 3) inscrit globalement dans le règne végétal les substances manipulées. L'homoconsonantisme et l'identité sémantique des déterminatifs explique que les égyptologues aient souvent confondu le titre et le produit. Cependant, la présence d'un article *pꜣ* dans plusieurs occurrences, inhabituelle pour les *Stoffnamen* [233], devait mettre le lecteur sur la piste. En outre, le nom de métier est quelquefois déterminé non par un signe renvoyant à la myrrhe, mais par ou (Doc. 8, 10, 11), qui se réfèrent en l'espèce au travail manuel de l'artisan, à l'activité de manufacture plutôt qu'à la substance transformée. Enfin, la combinaison (Doc. 8, 10) unit les deux idées en signifiant synthétiquement la préparation des onguents.

231 On peut songer à transcrire , car la valeur *ʿn* de ce signe (et variantes) le fait entrer dans la composition de graphies hiéroglyphiques « ptolémaïques » du nom de la myrrhe *ʿntyw*, comme signe-mot, comme complément phonétique ou comme déterminatif (par exemple *BiEtud* 119, 1997, p. 91, *s. v. ʿntyw*) ; néanmoins, l'usage courant en démotique du déterminatif , clairement reconnaissable dans des graphies non ligaturées (voir par exemple M. C. Betrò, « incensi », p. 45), plaiderait plutôt en faveur d'une lecture , sans constituer cependant un argument définitif.

232 Pline XII, 68.

233 W. Spiegelberg, *Demotische Grammatik*, Heidelberg, 1925, p. 33.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Si le français avait la plasticité morphologique d'autres langues plus souples, on forgerait *ad hoc* un terme équivalent au moyen de quelque suffixe d'agent (« myrrhier », « résineur » ?). On préférera sans doute, malgré l'inélégance des traductions en périphrase, s'en tenir à un « spécialiste » ou un « préparateur de la myrrhe » ou un « préparateur de résines aromatiques ». Plutarque, pour sa part, avait adopté en grec une expression plus élégante, puisqu'il désignait les artisans préparant le *kyphi* selon des recettes sacrées comme des « parfumeurs » (μυρεψοί) ou, plus littéralement, comme des « cuiseurs/bouilleurs de parfum » (μυρόν, ἕψω) (voir *supra*). Dans la même veine, pour le français, d'aucuns suggéreront peut-être de se laisser inspirer de l'usage latin d'un savant versé en cette matière botanique ; Pline, en effet, appelle tout simplement « parfumeur » (*unguentarius*) celui qui était capable de reconnaître les différentes variétés de myrrhe : « Du reste, on entasse dans des sacs la myrrhe qu'on a rassemblée en l'achetant un peu partout à la population, et nos parfumeurs (*unguentarii*) font le tri sans difficulté en se fondant sur les critères de l'odeur et de la consistance » (Pline XII, 68). Il est vrai, sans doute, que le naturaliste ne se référait pas précisément aux membres du personnel sacerdotal désignés par le titre de *ʿnṯ*, mais aux fabricants de parfums en général, et que le terme *unguentarius* n'a aucun rapport avec la myrrhe, qui n'était pour eux qu'un produit parmi d'autres substances aromatiques achetées pour confectionner des onguents ensuite mis en vente. Néanmoins, il n'est sans doute pas nécessaire de maintenir dans la traduction française un lien étymologique fort avec la myrrhe : celui-ci s'était peut-être estompé dans la pensée des locuteurs, car les produits utilisés par les *ʿntyw(y)/ʿnṯ.w* dans leurs parfums, nous l'avons vu (Doc. 11), dépassaient largement la catégorie des gommes-résines – on rappellera en outre que dès l'époque hellénistique, au moins, *ʿntyw* peut désigner les « onguents » en général, par un glissement sémantique de la matière première au produit fini [234], et que l'informateur de Plutarque trouvera naturel de rapprocher le terme σμύρνα non de l'égyptien ἀέντιον < *ʿntyw*, mais du vocable plus récent σάλ [235] désignant la « myrrhe » en démotique (*ḥl* [236]) et en copte (ϣⲁⲗ [237]).

Rendre « *ʿntyw(y)/ʿnṯ* » par « parfumeur », quoi qu'il en soit, entrerait étangement en résonance avec un emploi spécifique de ce mot chez Voltaire ; dans une question aux accents prémonitoires, le philosophe, qui comme tout le monde avait lu Hérodote, désignait de ce terme les embaumeurs des anciens Égyptiens – longtemps avant que ne soit découvert le titre des « parfumeurs » – *ʿnṯ.w* « qui vont à l'atelier de l'embaument » : « On conte que les Égyptiens n'avaient bâti leurs pyramides que pour en faire des tombeaux, et que leurs corps embaumés par dedans et par dehors attendaient que leurs âmes vinssent les ranimer au bout de mille ans. Mais si leurs corps devaient ressusciter, pourquoi la première opération des *parfumeurs* était-elle de leur percer le crâne avec un crochet, et d'en tirer la cervelle [238] ? » (je souligne).

234 N. BAUM, « L'organisation du règne végétal », p. 436-437, cf. aussi M. CHERMETTE, J.-Cl. GOYON, « Le catalogue », p. 48, n. 7, fin de la note.

235 Voir le commentaire de Chr. FROIDEFOND, « Notes critiques sur quelques passages du *De Iside et Osiride* de Plutarque », *REG* 85, 1972, p. 68-69, sur la correction de la leçon βάλ des mss.

236 W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, p. 368.

237 W. WESTENDORF, *Koptisches Handwörterbuch*, p. 309 ; W. VYCICHL, *Dictionnaire étymologique*, p. 260.

238 Voltaire, *Dict. phil., Résurrection*, 1.

BIFAO 103 (2003), p. 73-109 Frédéric Colin
Le parfumeur ([pa ant]).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Fig. 1. Photo Berlin 1159 = FERE 19.104, © Ägyptisches Museum un Papyrussammlung, Berlin.